

# PluriCité

Le bimestre de Carrefour des Cultures

29 Numéro spécial



## POUR UN PLAIDOYER ASSOCIATIF

16 NOVEMBRE 2022  
NAMUR

Dossier

Enquête

Associatif engagement et professionnalisation

Actes de la journée du 24 mars 2022

La quadrature du cercle associatif

Une base pour le plaidoyer

# EDITO

Plus de trois-quarts de siècle. C'est long. Et peut-être a-t-on oublié l'explosion de joie qui, dans nos pays, a salué le retour de la démocratie après la chute des régimes fascistes.

Aujourd'hui le peuple, face au pouvoir et aux élus qui le représentent, s'interroge – et c'est peu de le dire – sur la démocratie.

Oublieux des œuvres positives réalisées, ces contempteurs du politique, se massent au bord du « fossé » qui, à leurs yeux, les sépare de plus en plus de leurs élus.

Ils oublient le rôle fondamental, crucial même en ces temps incertains, de ce qu'on dénomme fort justement « les corps intermédiaires » c'est-à-dire toutes celles et tous ceux qui œuvrent jour après jour pour construire ou entretenir les ponts qui enjambent ce « fossé ».

Parmi ces corps intermédiaires, le secteur associatif, particulièrement présent dans notre pays, est une composante majeure. Il se décline dans une variété d'actions qui prennent en charge les besoins divers de la société au travers d'un dialogue censé être permanent avec les décideurs qui leur octroient les moyens de ces actions. C'est lui, également, qui fait « remonter » vers ces mêmes décideurs « l'état du terrain » et les nécessaires ajustements à la prise en compte des besoins sociétaux.

Ce rôle fondamental, qui s'inscrit dans la durée et non pas dans l'immédiateté, est interrogé par une décision qui n'a rien de cosmétique : l'abrogation de la loi de 1921 sur les associations sans but lucratif au profit du Code des Sociétés et des Associations.

## SOMMAIRE

Edito	<b>2</b>
Pour un plaidoyer associatif	<b>4</b>
Enquête Associatif engagement et professionnalisation	<b>6</b>
Identité, Synergie, Engagement et Professionnalisation Actes de la journée du 24 mars 2022	<b>32</b>
La quadrature du cercle associatif Une base pour le plaidoyer du 16 novembre 2022	<b>44</b>
16 novembre 2022 Un deuxième temps pour une réflexion et un plaidoyer en commun	<b>70</b>

*PluriCité* est diffusé par *Carrefour des Cultures* ASBL • Éditeurs responsables : Khalil NEJJAR et Richard SAKA SAPU • Conception et rédaction : Jean-Marie DELMOTTE et Khalil NEJJAR • Photocomposition et graphisme : Jennifer GILLES • Relecture : Jean-Marie DELMOTTE • Contact : avenue Cardinal Mercier, 40, 5000 Namur, Belgique ; info@carrefourdescultures.org ; tél.: 081/41.27.51

Cette interrogation plusieurs associations regroupées au sein du Collectif 21 non seulement se la posent mais ont choisi d'interpeller, à tout seigneur tout honneur, d'abord le monde associatif mais également le monde politique au travers de plusieurs actions.

Face à une telle interrogation, problématiques et enjeux, les réponses comme les traitements exigent plus de responsabilité et plus d'engagements. Il s'agit de progresser vers une société ouverte dont toutes les composantes peuvent s'investir et agir. Dans ce cadre, le tissu associatif, comme toute libre initiative issue de la société civile, joue un rôle central. La liberté de l'initiative est essentielle, spécialement quant à la motivation, mais également quant à la responsabilisation de ses porteurs.

Il est donc essentiel que l'Associatif s'érige, à travers des synergies efficaces, en véritable interlocuteur, capable de former une parole commune, d'anticiper sur les actions politiques, d'entrer en dialogue avec les institutions et l'institutionnel et, par là-même, de penser ensemble des perspectives où la participation et les préoccupations des citoyens sont centrales.

Aujourd'hui, la société est en crise et nos démocraties se portent mal.

La désaffection du citoyen, l'affaiblissement des institutions démocratiques et l'implication défigurée de la société civile organisée rendent notre espace public stérile, dépourvu de tout imaginaire et intelligence.

Seule l'action et le mouvement continus permettent la stabilité à un associatif en quête d'une nouvelle identité adaptée à son temps et à son espace.

Plus que jamais, en ces circonstances troublées qui questionnent profondément, l'organisation de la chose publique et, plus généralement notre avenir, l'importance des corps intermédiaires se doit d'être réaffirmée et leur rôle pérennisé.

Soyez de celles et de ceux qui, avec nous, porteront haut et clair ce message pour que rien ni personne ne puisse s'attaquer aux fondations de la société libre, plurielle, inclusive, ouverte, soucieuse de toutes et tous ici et ailleurs que nous voulons léguer aux générations futures.

# POUR UN PLAIDOYER ASSOCIATIF

*Le 1er mai 2019 la loi de 1921 sur les Asbl a été abrogée au profit du code des sociétés et associations. Dans le monde associatif les craintes soulevées par cette décision ont suscité une vague de questionnements. Parmi les premiers à relayer ces interrogations, le Miroir Vagabond en 2020 lance une campagne, « Je suis, je reste autonome » à laquelle Carrefour des Cultures (CdC) apporte son soutien.*

*Au sein de CdC, on se prépare alors à fêter un non-anniversaire du centenaire de la loi de 21 en interrogeant de nombreux acteurs sur l'état de l'associatif. Ces contributions sont publiées fin 2020 dans un premier numéro de la revue PluriCité n°25. Poursuivant notre interrogation malgré les contraintes pandémiques, un deuxième PluriCité n°26, publié à la fin du premier semestre 2021, réunit les contributions sur la problématique des structures de coordination et des fédérations au sein du monde associatif.*

*Tous ces échanges ont ouvert la porte à une collaboration facilitée par le Miroir Vagabond avec le bien nommé Collectif 21 et le CBCS et ont permis, pendant l'été, une réflexion conjointe sur l'état de l'engagement et de la professionnalisation qui s'est traduite par une enquête large et par un troisième numéro de PluriCité n°27 sur cette question fin 2021. Cette enquête ne se veut pas une démarche académique mais l'expression d'un ressenti, d'un vécu associatif, d'un éclairage sur un état de fait de terrain.*

*Pendant que le Collectif prépare la réalisation du film « 2121 Hypothèses Associations » et l'écriture d'un ouvrage « Cent ans d'associatif en Belgique... et demain ? », CdC collecte les données de l'enquête qui seront analysées par les partenaires au cours de 3 journées de travail à Namur.*

*En début d'année 2022, un quatrième numéro de PluriCité n°28 a donné la parole aux partenaires en guise d'introduction à un séminaire organisé le 24 mars à la Bourse de Namur au cours duquel les résultats de l'enquête ont été présentés et les premiers jalons d'un plaidoyer en faveur de l'associatif ont été posés..*

*Aujourd'hui les partenaires vous proposent un numéro spécial de PluriCité n°29 relatant tous les travaux et actions développés par cette synergie associative lesquels constitueront une base préparant un deuxième espace de réflexion de l'Associatif qui aura lieu le 16 novembre prochain à Namur et à laquelle vous êtes cordialement convié.e.*

*Il s'agit d'une synthèse de tout ce travail que nous vous proposons ici qui, sans doute, servira à enrichir ce plaidoyer de même qu'une réflexion continue alimentée par une plate-forme digitale, par les rencontres autour du film et par les échanges autour du livre et par toutes les initiatives autres qui pourront voir le jour.*

*Ce numéro spécial de PluriCité, davantage un outil de travail qu'une simple publication narrative s'articule autour de 3 chapitres :*

- Les résultats de l'enquête sur la relation entre engagement et professionnalisation au sein de l'associatif ;*
- Les résultats/conclusions de la journée du 24 mars 2022 qui a ouvert la porte à la rédaction d'un plaidoyer ;*
- Les contributions qui précisent les contours des quatre grandes thématiques du plaidoyer et l'invitation à une « Journée de l'associatif », laquelle constituera un autre espace-temps pour faciliter la rédaction finale de ce plaidoyer et de sa mise en mouvement. Cette journée est programmée le 16 novembre 2022.*

# ENQUÊTE

ASSOCIATIF  
ENGAGEMENT ET  
PROFESSIONNALISATION

C CONTEXTE

C CADRE

F FORMULAIRE

P PARTICIPATION

R RÉSULTATS

# Contexte

Le constat est sans appel : le temps consacré par l'associatif pour, en échange de sa survie financière, simplement rapporter le déroulement de ses actions et justifier de leur utilité dans l'équilibre social, nuit gravement à sa santé, au détriment de son activité première : tisser du lien social et renforcer la citoyenneté en développant des partenariats de projets qui réunissent des publics diversifiés.

Le secteur associatif n'est-il pas autre chose qu'un agent d'exécution, ou qu'un sous-traitant des pouvoirs publics ? L'associatif n'est-il pas un partenaire autonome dont on reconnaît la valeur intrinsèque, la nécessité dans la recherche d'équilibre – nous dirions d'une justice – sociétal.e, d'une société inclusive dont chacun peut bénéficier suivant ses besoins et à laquelle tout le monde doit contribuer suivant ses capacités ? Cette recherche constante n'a pas de prix pour la démocratie.

Le financement doit garantir la poursuite et le développement de cette mission émancipatrice et non pas enserrer le monde associatif dans le carcan de l'immédiateté ou dans le prétexte de la nécessaire « professionnalisation ».

Pour autant, le plaidoyer pour la liberté associative ne peut nullement constituer une revendication à l'égard des décideurs et des politiques mais plutôt une revendication qui interpelle l'associatif lui-même et le citoyen comme l'artisan de cette action politique. La liberté de l'associatif est un acquis de l'action collective mais non un octroi des décideurs ni un fait du prince. Approfondir cet acquis

aujourd'hui, c'est relire ses actions, ses relations, son rapport à la société au travers de ses différentes composantes, sa complémentarité en interne mais aussi avec l'ensemble des acteurs et artisans de la chose publique.

L'enjeu est de taille : il y va à tout le moins de la vitalité démocratique de la société même. La désaffection du citoyen, l'affaiblissement des institutions démocratiques et l'implication défigurée de la société civile organisée rendent notre espace public stérile, dépourvu de tout imaginaire et intelligence susceptible de nous aider à retrouver la confiance dans le bien-être collectif.

Face à de tels constats, problématiques et enjeux, les réponses comme les traitements exigent plus de responsabilité et plus d'engagements. Il s'agit de progresser vers une société ouverte, dont toutes les composantes peuvent s'investir et agir. Dans ce cadre le tissu associatif, comme toute libre initiative issue de la société civile, joue un rôle central. La liberté de l'initiative est essentielle, spécialement quant à la motivation, mais également quant à la responsabilisation de ses porteurs.

Il est donc essentiel que l'associatif s'érige, à travers des synergies efficaces, en véritable interlocuteur, capable de former une parole commune, d'anticiper sur les actions politiques, d'entrer en dialogue avec les institutions et l'institutionnel et, par là-même, de penser ensemble des perspectives où la participation et les préoccupations des citoyens sont centrales.

Malheureusement, l'associatif en général se trouve, aujourd'hui, dans un rapport de subordination, de faiblesse, de précarité, s'éloignant ainsi de sa mission première, à savoir la vigilance, le contrôle, la revendication, l'innovation et la transformation continue. Il est notoire que le palliatif continue à constituer la part dominante de son domaine de définition et d'action. Il est temps que l'associatif puisse puiser dans les principes fondateurs de sa création, pour repenser sa réflexion et son engagement au quotidien dans la sphère publique.

Il y a manque de concertation et de structuration, de capacité à développer un plaidoyer commun et une action indépendante du politique, ainsi qu'à se laisser nourrir par le citoyen, au-delà d'un simple rôle de fournisseur de service ; or, sans de telles conditions, la société civile organisée n'a ni les moyens ni la crédibilité pour remplir ses missions et contribuer, à travers les actions évoquées, aux changements et évolutions de fond nécessaires à la société.

Les acteurs du secteur non-marchand dans l'ensemble, et les associations en particulier, ont rapidement pris la mesure de la réforme versant le statut d'ASBL dans le Code des Sociétés et Associations (CSA) amorcée dès l'année 2018. C'est ce qui a motivé et fait émerger plusieurs initiatives favorisant la mise en place d'un processus de réflexion critique sur le rôle, la place et l'avenir du secteur associatif à ce tournant de son histoire.

Il nous a donc paru intéressant de procéder à une radiographie de ces associations et de consulter celles et ceux qui les composent, les animent, les font vivre. Où en sommes-nous aujourd'hui de ce qui a

fait l'essence de l'engagement associatif ? Comment cet engagement a-t-il évolué, quelle est son histoire ? La volonté d'être acteur de transformation sociale est-elle partagée par toutes et tous au sein du monde associatif ? La professionnalisation de ce secteur, en en faisant une activité économique, a-t-elle conduit les associations à devenir moins combative ?

Telles sont les questions que nous avons voulu aborder, à l'occasion de ce non-anniversaire qu'est le centenaire de la Loi de 1921.



Elles ont d'abord été traitées dans le dossier du numéro 25 de PluriCité (septembre 2020), dans une mise en perspective de l'actualité avec une part de l'histoire du fait associatif. Nous les avons à nouveau rencontrées dans le dossier du numéro 26 de PluriCité (décembre 2020), en visant en particulier une réflexion sur la place de l'associatif au sein des plateformes et espaces de concertation. En 2021, la réflexion a été poursuivie dans le dossier du numéro 27 de PluriCité

en invitant à nouveau les acteurs de l'associatif à échanger sur la thématique de l'engagement et de la professionnalisation.

Toutes ces publications ont permis de nombreux échanges avec des associations qui partagent la même préoccupation et plus particulièrement le Collectif 21, le Conseil Bruxellois de coordination sociopolitique et le Miroir Vagabond. C'est ainsi que, conjointement, nous avons choisi de réaliser une enquête intitulée « L'associatif entre engagement et professionnalisation » sous forme d'un questionnaire diffusé massivement parmi les acteurs du non-marchand.

# Cadre

L'engagement et la professionnalisation de l'associatif sont au cœur de cette enquête.

Si l'Associatif a évolué, sa raison d'être a-t-elle pour autant été dénaturée ? Le profil des femmes et des hommes impliqués dans l'action associative a-t-il évolué ? Cette enquête s'adresse donc à celles et ceux qui sont engagés professionnellement mais aussi à celles et ceux qui se veulent porteurs du plaidoyer de leur action.

Quels en sont les objectifs généraux ? Tout d'abord procéder à une radioscopie de l'associatif en vue d'approcher son identité et, in fine, développer un plaidoyer sur base des résultats de l'enquête.

Pratiquement, pour approcher l'identité de l'associatif nous avons proposé à toutes les associations reconnues ou agréées dans le cadre de l'Éducation Permanente, de l'Action sociale, de la santé et de l'action culturelle sur le territoire de la fédération Wallonie-Bruxelles de s'interroger sur :

1. La place de l'engagement dans l'identité de l'associatif
2. La place de la professionnalisation dans l'identité de l'associatif
3. Le rapport entre engagement et professionnalisation au sein des différentes structures.

Pour faciliter le dialogue avec les associations nous leur avons proposé deux définitions : d'une part

celle de l'engagement et d'autre part celle de la professionnalisation.

« Nous entendons par engagement de l'association tout acte ou fait qui fait d'elle un acteur de transformation de la société et développe un plaidoyer et veille sur sa traduction en réflexions, en actions et active un contrôle citoyen sur la chose publique. »



Journée de travail avec les partenaires ©Carrefour des Cultures

« La professionnalisation se traduit par la salarisation d'un nombre important de ceux qui assurent la gestion quotidienne et réalisent les projets qui engagent l'association, elle s'exprime par l'institutionnalisation des professions pour qu'elles répondent aux exigences des dispositions qui encadrent le rapport de l'association avec les décideurs en matière de financement et de subvention. »

Cette enquête ne se veut pas une démarche académique mais l'expression d'un ressenti, d'un vécu associatif, d'un éclairage sur un état de fait de terrain.

# Formulaire

La première partie du questionnaire porte sur l'identification de l'association

Dénomination, Coordonnées, Objet, Champ d'action, taille, Date de création et qualité au sein de la structure (membre de l'AG, du CA, du bureau, de la direction et/ou du personnel...) de la personne qui répond.

Le formulaire d'Enquête proprement dit, au travers de 15 questions, se divise en trois parties : la place de l'engagement, la place de la professionnalisation, et la confrontation entre engagement et professionnalisation

Le formulaire propose des réponses chiffrées pour les questions 1 à 6 concernant l'engagement et conclut cette partie par une question ouverte (7).

La place de la professionnalisation appelle des réponses chiffrées pour les questions 8 à 12 et se termine par une question ouverte (13)

Les réponses chiffrées peuvent évaluer le degré d'impact de 1 (très faible) à 5 (très fort).

Nous avons regroupé les réponses en 3 catégories : basse (1 et 2), moyenne (3) et haute (4 et 5). Les absences de réponses ont été comptabilisées pour évaluer correctement les pourcentages pour les 110 associations qui ont répondu à notre enquête.

Le rapport entre engagement et professionnalisation fait l'objet de deux questions ouvertes (14 et 15)

# Participation

## chiffrée et sectorielle

	Nombre d'envoi	Nombre reçu
Education permanente	315	62
Jeunesse	113	7
Centre culturel	117	4
Service sociaux généraux	36	0
Aide à domicile	60	0
Service d'accueil et soins à domicile	32	1
Maisons médicales	121	4
Centres planning familial	75	8
Service de santé mentale	93	1
Toxicomanies	37	5
Soins palliatifs	83	1
Médiation de dettes	10	1
Télé-Accueil	7	0
Cohésion sociale et intégration	143	16

# Analyse des résultats

## Quantitative

Le nombre de réponses quantitatives est de 110.

Les questions permettant des résultats quantitatifs se répartissent comme suit :

- ♦ Les questions 1 à 6 portent sur l'engagement.
- ♦ Les questions 8 à 12 portent sur la professionnalisation.

**Question 1 : D'après vous, dans votre pratique, quel est le degré d'implication de votre association dans l'engagement social, l'engagement culturel, l'engagement dans la chose publique, l'engagement pour les droits humains, l'engagement en faveur de l'environnement, l'engagement pour que l'associatif aie une place dans le débat de société ?**

Tous secteurs confondus, le degré d'implication des associations dans l'engagement est majoritairement élevé. La palme revient sans conteste à l'engagement social (élevé pour 82,7% (moyen pour 10,9%), à 67,3% (moyen 13,6%) en faveur de la place de l'associatif dans le débat de société suivi par l'engagement en faveur des droits humains à 64,5% (et 20,9% moyen).

Dans le secteur de l'éducation permanente, l'engagement social est primordial pour 77,4% d'entre elles suivi à 69,4% par l'engagement pour que l'associatif aie sa place dans le débat de société. 66,1% placent l'engagement pour les droits humains dans les préoccupations majeures. L'engagement culturel recueille les suffrages de 59,7% des associations. Par contre l'engagement en faveur de l'environnement n'est une préoccupation majeure que pour 41,9% d'entre elles.

### *CENT ANS D'ASSOCIATIF EN BELGIQUE... ET DEMAIN ?*

Le Collectif 21 a interrogé l'histoire, la culture et l'avenir du fait associatif en Belgique sous différents angles : les combats qui l'ont permis et ceux qu'il a portés, sa fonction sociale, émancipatrice et démocratique, ses



sources de financements et ses liens avec les pouvoirs publics, les logiques marchandes et managériales qui le dévoient, les relations de travail et les rapports aux publics, le volontariat, le militantisme et la professionnalisation...

Cette réflexion s'est menée sans prétention, à travers des moments de partages sympathiques qui étaient avant tout l'occasion de lever la tête du guidon.

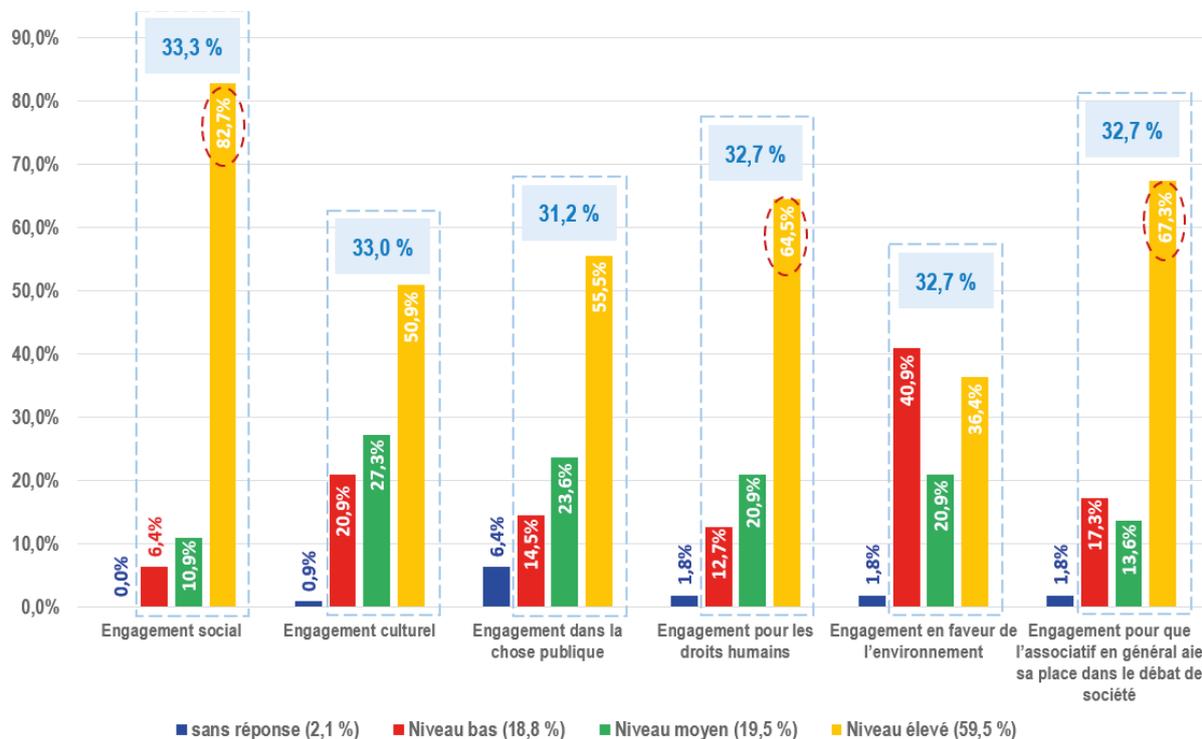
Il coûte 15€ et on peut se le procurer auprès de l'Agence Alter, partenaire de cette belle réalisation.

**Agence Alter**  
**57 rue Guillaume Tell,**  
**1060 Bruxelles – Belgique**  
**manon.legrand@alter.be – +32 2 541 85 20**

À titre de comparaison, dans le secteur de la jeunesse cette préoccupation majeure pour l'environnement anime 85,7% d'entre elles et on retrouve le même pourcentage très élevé en faveur de l'engagement social et l'engagement pour que l'associatif aie sa place dans le débat de société.

Est-il besoin de dire que l'engagement culturel rencontre l'adhésion majeure de 100% des centres culturels. À contrario l'engagement social n'est primordial que pour la moitié d'entre eux.

De manière générale le secteur de la santé (services d'aides et de soins à domicile, maisons médicales, planning familial, santé mentale, toxicomanie, soins palliatifs), de la médiation de dettes et de la cohésion sociale/intégration des personnes accordent 100% d'engagement dans le social.

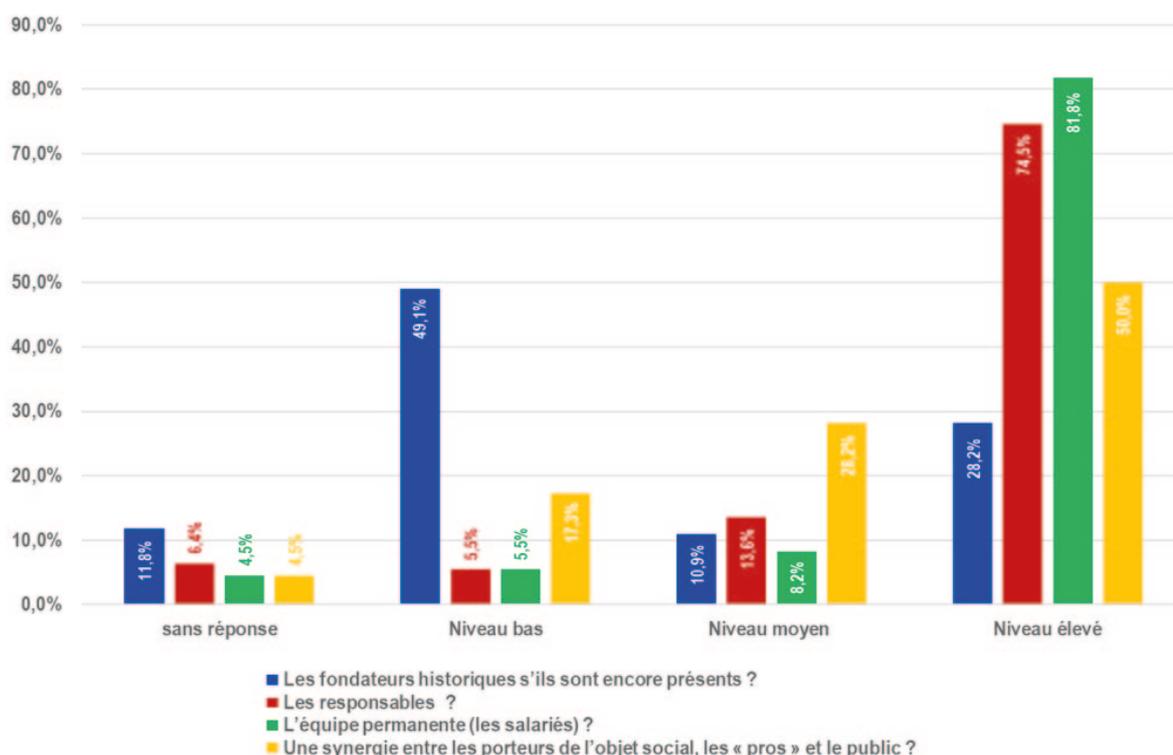


**Question 2 : Aujourd’hui, l’engagement de votre association est porté par les fondateurs historiques s’ils sont encore présents, les responsables, l’équipe permanente (les salariés), une synergie entre les porteurs de l’objet social, les « pros » et le public ?**

Manifestement cet engagement associatif n’est plus porté par les fondateurs historiques (seules un tiers des associations sont encore concernées peu ou prou). Pour la moitié d’entre elles, les fondateurs ne sont (presque) plus à la manœuvre. Seul le secteur des maisons médicales fait exception en la matière.

Pour 82,6% tous secteurs confondus, c’est surtout l’équipe permanente qui porte l’engagement de l’association (81,8%) assistée des responsables (74,5%).

La synergie entre les « pros » et le public ne porte l’engagement que de la moitié des associations. Mais cette synergie est beaucoup plus présente dans les secteurs de la santé mentale, toxicomanie et maisons médicales où on approche les 100%. Elle concerne de manière majeure 75% des centres culturels.



**Question 3 : Depuis la création de votre association, considérez-vous que l'engagement de votre association décroît, augmente, mute ?**

Globalement l'engagement de leur propre association ne décroît pas, seules 2,7 % des personnes en sont convaincues. Pour un tiers d'entre elles, il augmente mais surtout pour 56,4% (et 13,6% moyennement) d'entre elles leur engagement change ou évolue.

**Question 4 : Depuis la création de votre association, considérez-vous que l'engagement associatif décroît, augmente, mute ?**

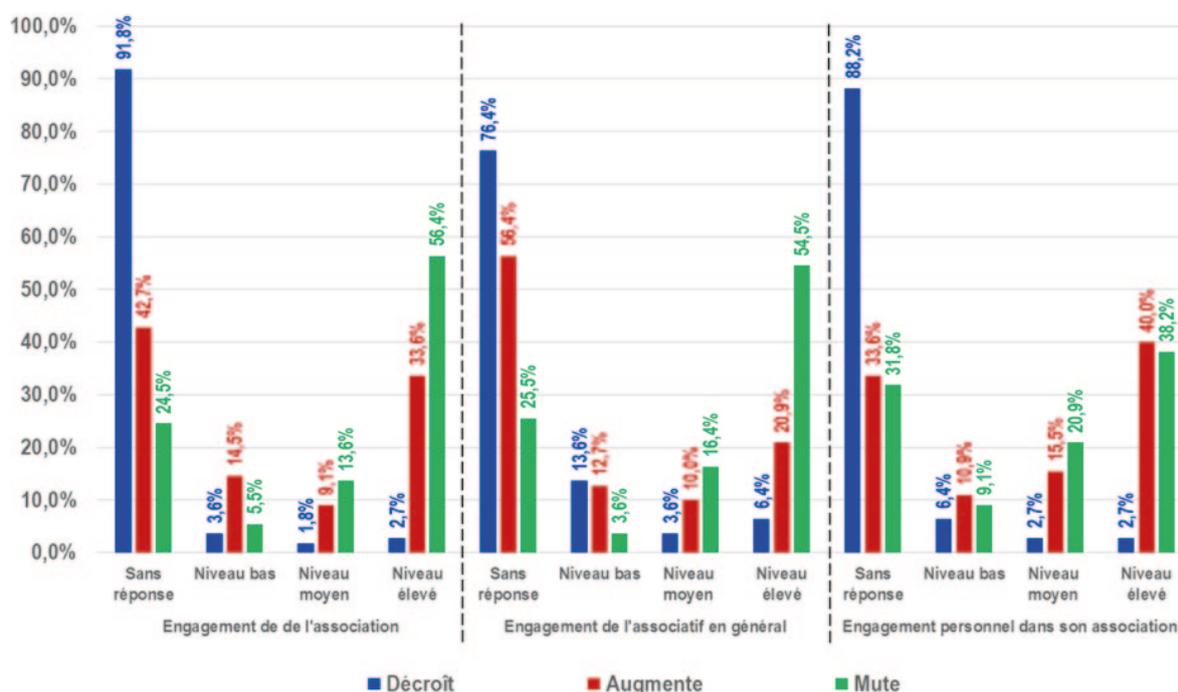
On constate que les pourcentages changent lorsqu'on pose les mêmes questions à propos du secteur associatif dans son ensemble. Ils ne sont que 20,9% à penser que l'engagement associatif croît mais 54,5% (et 16,4% moyennement) considèrent fortement qu'il mute.

Il serait intéressant de relever les avis qui précisent la nature de ce changement.

**Question 5 : Considérez-vous que VOTRE engagement dans votre association décroît, augmente, mute ?**

L'engagement individuel est considéré comme augmentant fortement pour 72,2% des réponses reçues tous secteurs confondus avec une mutation forte pour 56%.

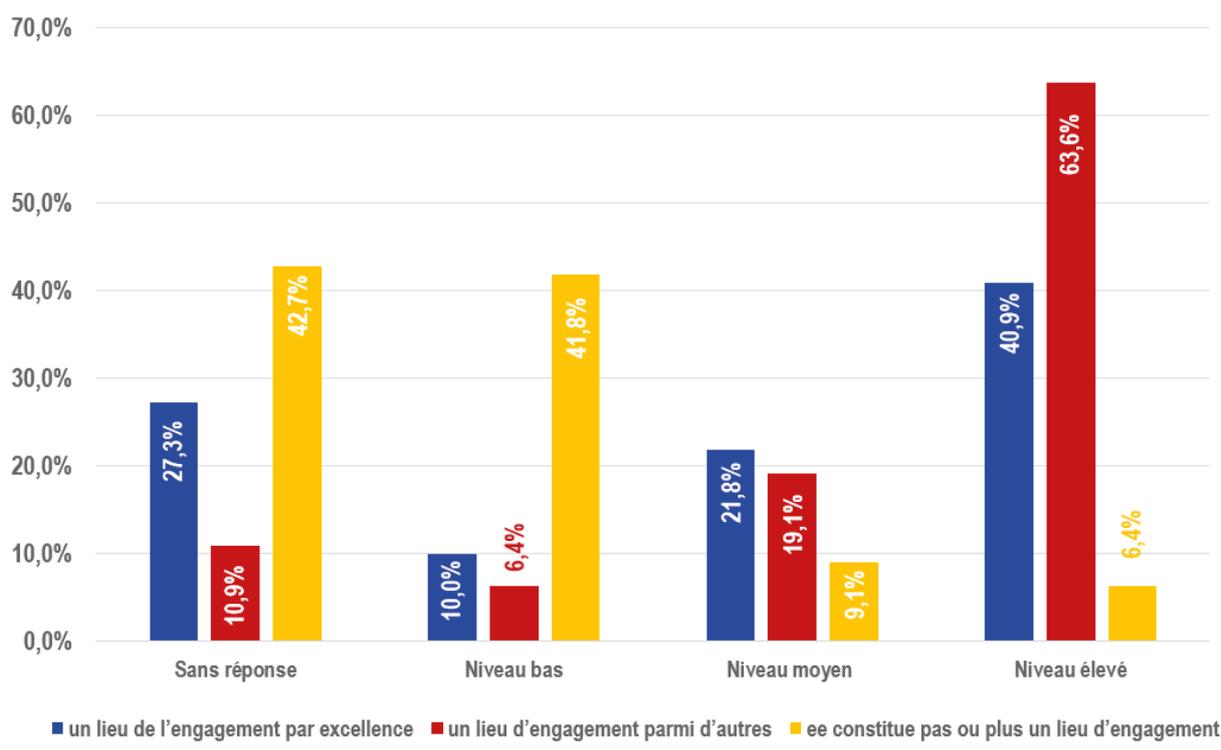
Mais là encore le secteur de l'éducation permanente se démarque car seulement 10,2% des 49 associations qui ont répondu à l'enquête pensent que l'engagement individuel augmente et plus de 90% considèrent qu'il change.



	Question 3 Engagement de l'association	Question 4 Engagement de l'associatif en général	Question 5 Engagement personnel dans son association
Décroit	2,7 %	6,4 %	2,7 %
Augmente	33,6 %	20,9 %	40,0 %
Mute	56,4 %	54,5 %	38,2 %

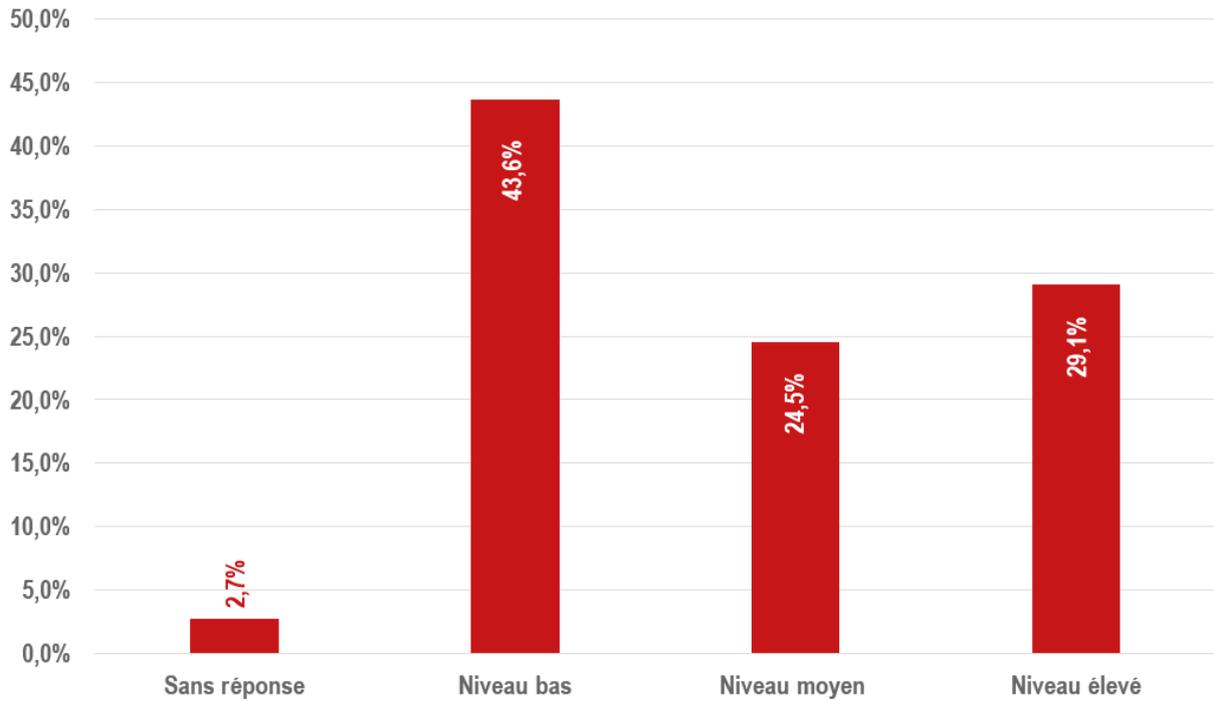
**Question 6 : Considérez-vous que le secteur associatif en général constitue le lieu de l'engagement par excellence, constitue un lieu d'engagement parmi d'autres, ne constitue plus un lieu d'engagement ?**

Très majoritairement (63,6% et moyennement 19,1%) le secteur associatif constitue un lieu d'engagement comme un autre mais 40,9% (avec 21,8% moyennement) le placent néanmoins comme lieu d'engagement par excellence.



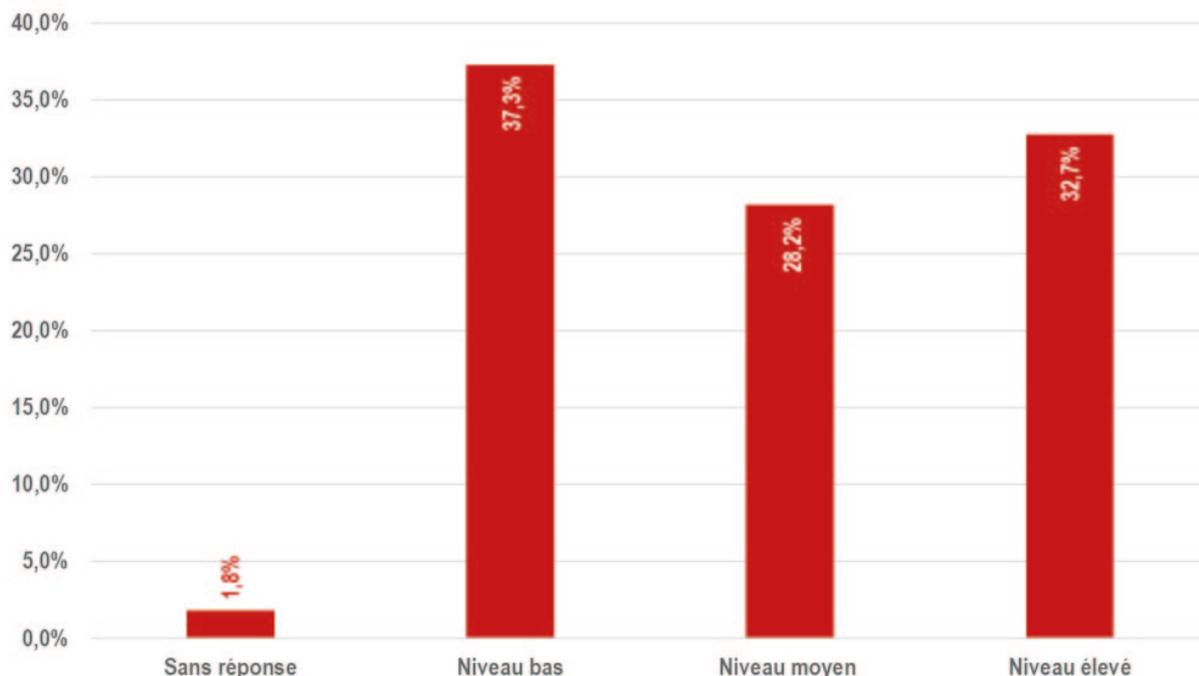
**Question 8 : Est-ce que la professionnalisation du secteur associatif constitue un frein pour son engagement ?**

À la question de savoir si la professionnalisation du secteur associatif constitue un frein pour son engagement, tous secteurs confondus, 43,6% pensent que non, 24,5% sont partagés et 29,1% en sont convaincus.



**Question 9 : Selon vous le texte légal par lequel vous êtes subventionné aujourd’hui restreint-il votre liberté d’action ?**

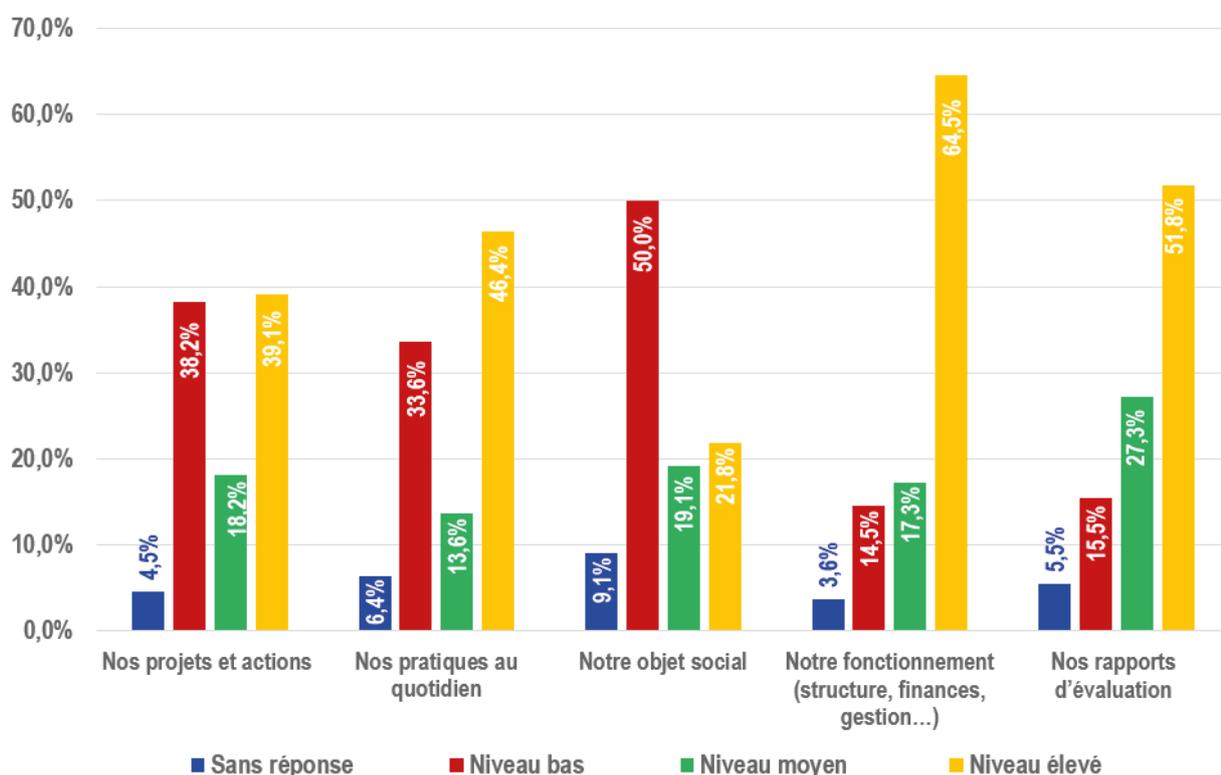
Tous secteurs confondus, les avis sont très partagés quant à savoir si le texte légal sur base duquel leur association est subsidiée restreint la liberté d’action de leur association. 37,3% pensent que non, 24,5 % doutent et 29,1% en sont convaincus. On retrouve cette même indécision et dans pratiquement les mêmes rapports (38,7% non, 25,8% doutent et 32,3% en sont convaincus) dans le secteur de l’éducation permanente.



**Question 10 : Quels sont d’après vous les domaines les plus impactés par cette exigence de professionnalisation au sein de VOTRE association, vos projets et actions, vos pratiques au quotidien, votre objet social, votre fonctionnement (structure, finances, gestion...), vos rapports d’évaluation ?**

Plus finement, les domaines fortement impactés par l’exigence de professionnalisation sont à 64,5% le fonctionnement (structure, finances, gestion...), à 51,8% les rapports d’évaluation, à 46,4% les pratiques au quotidien, 39,1% les projets et actions et 21,8% l’objet social de l’association.

Pour le secteur de la cohésion sociale, le domaine le plus fortement impacté, à 68,8%, est le fonctionnement. C’est également très majoritairement le cas, à 62,9%, pour le secteur de l’éducation permanente qui est d’avis que cela n’impacte pas leur objet social à 59,7%.



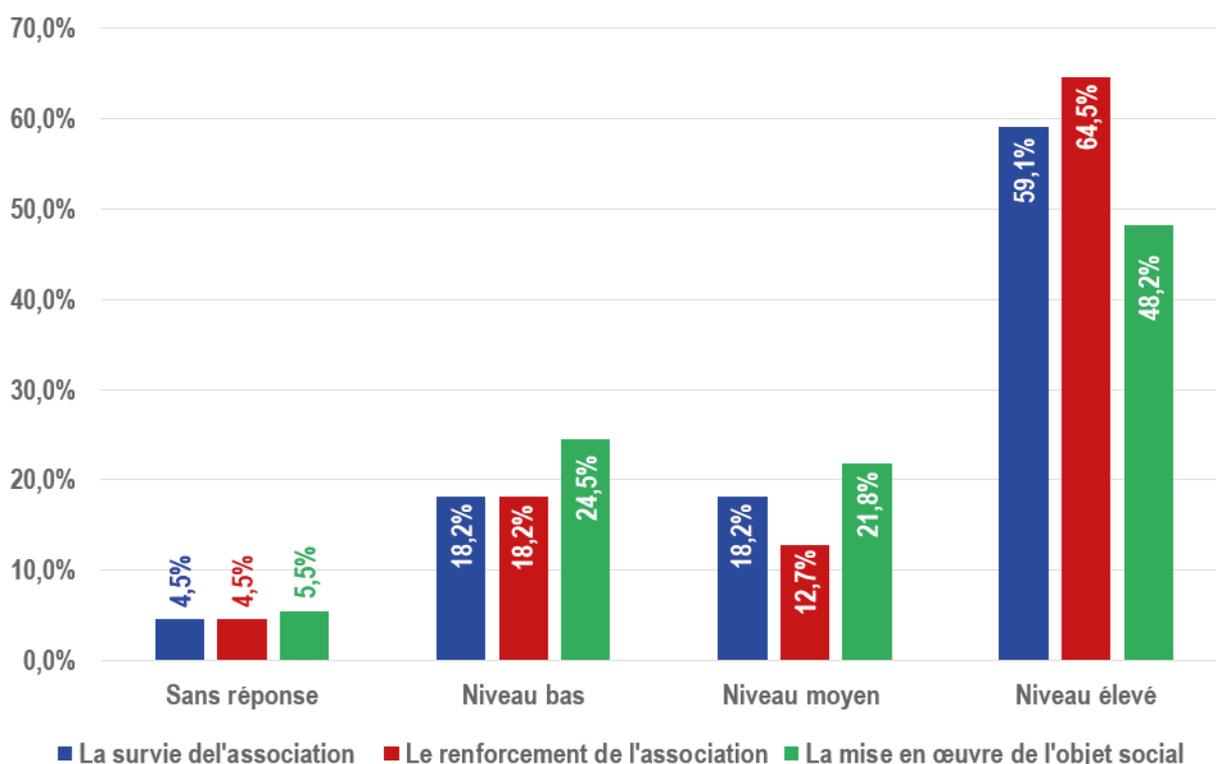
**Question 11 : Selon vous, la professionnalisation est-elle une condition nécessaire pour la survie de votre association, son renforcement ou la mise en œuvre de votre objet social ?**

Elles sont, tous secteurs confondus, 48,2% à considérer que la professionnalisation est une condition nécessaire pour la mise en œuvre de leur objet social.

64,5% considèrent que la professionnalisation renforce fortement leur association et, pour 59,1% elle contribue tout aussi fortement à leur survie.

Le secteur de la cohésion sociale et intégration des personnes semble le plus concerné.

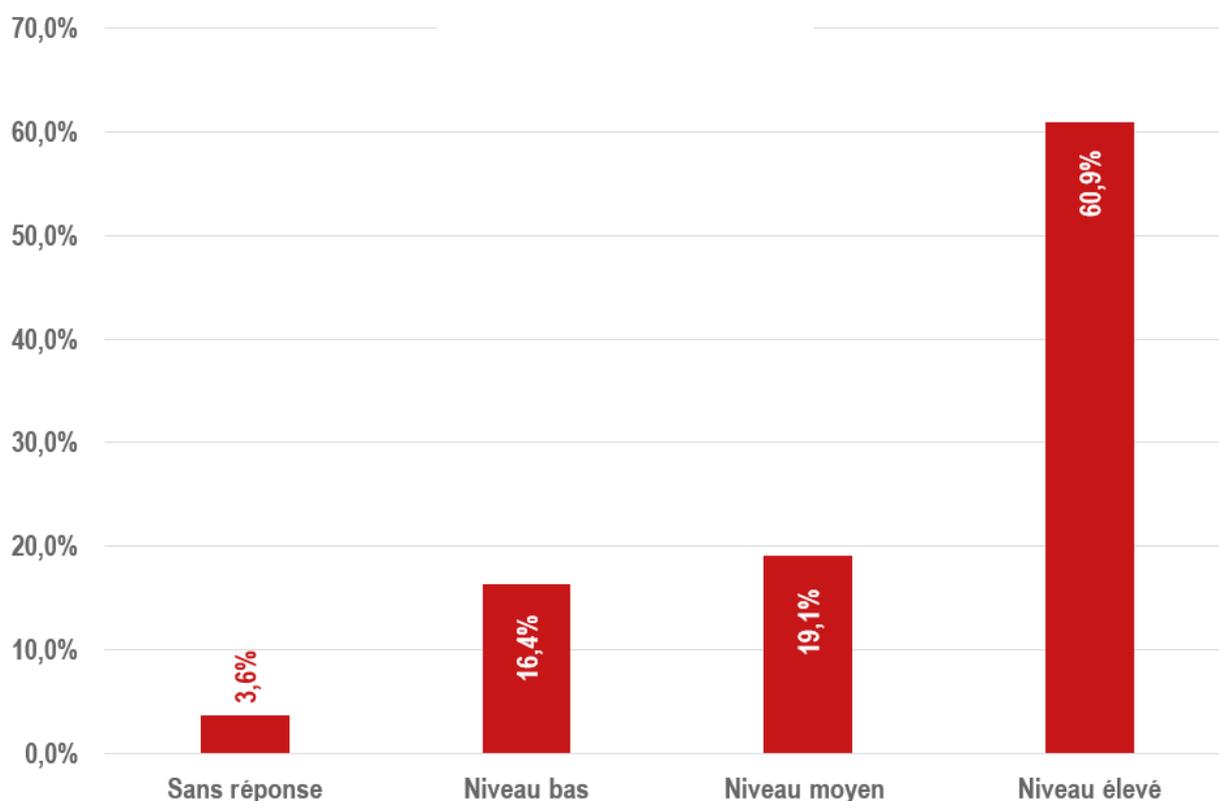
75% considèrent que la professionnalisation renforce fortement leur association, 66,7% pensent qu’il s’agit d’une condition de survie et 62,5% la considèrent comme une condition nécessaire pour la mise en œuvre de leur objet social alors que, à titre de comparaison, dans le secteur de l’éducation permanente ils ne sont que 37,1%. Néanmoins dans le secteur de l’EP plus de la moitié des associations considère cette professionnalisation comme nécessaire pour leur survie (56,5%) ou leur renforcement (54,8%).



### Question 12 : Souhaitez-vous davantage de concertation avec les pouvoirs publics sur les conditions de mise en œuvre de cette professionnalisation ?

À la question de savoir si les associations souhaitent davantage de concertation avec les pouvoirs publics sur les conditions de mise en œuvre de cette professionnalisation, 60,9% en sont fortement demanderesse.

Les secteurs les plus concernés par cette demande sont, dans l'ordre, la toxicomanie à 80%, la cohésion sociale et intégration des personnes et les maisons médicales à 75% auxquels s'ajoutent les 18,8% ou les 25% qui le souhaitent moyennement, les centres de planning familial à 62,5%, l'éducation permanente à 58,1% et moyennement à 17,7%, les centres culturels à 50% et moyennement à 25% et enfin le secteur jeunesse pour qui à 28,6% cela constitue une préoccupation majeure et médiane pour 57,1%.



## Qualitative

Quatre questions ouvertes ont fait l'objet de la partie dédiée à l'approche et l'analyse qualitative.

**Question 7 : Considérez-vous que le secteur associatif en général connaît actuellement une forme de désengagement ? Expliquez**

**Question 13 : Selon vous, est-ce que cette professionnalisation impose à l'associatif le type de « managérisation » du modèle marchand (matrice commerciale ? rendement ? rentabilité comptable ?...) ? Expliquez.**

**Question 14 : L'engagement a-t-il besoin d'être professionnalisé ?**

**Question 15 : La professionnalisation a-t-elle besoin d'être engagée ?**

Ces questions ont enregistré, par secteur, le nombre de réponses suivantes :

SECTEURS ASSOCIATIFS	QUESTION 7	QUESTION 13	QUESTION 14	QUESTION 15
Éducation Permanente	41	48	36	32
Secteur de la jeunesse	4	5	4	3
Centres culturels	3	3	2	2
Service d'aide et soins à domicile	0	1	1	1
Maisons médicales	2	3	1	2
Centres de planning familial	3	7	7	6
Secteur de la santé mentale	1	1	1	1
Service à la toxicomanie	4	5	3	2
Service de soins palliatif	1	1	0	0
Service de médiation de dette	1	1	1	1
Cohésion sociale et intégration des personnes étrangères	8	11	11	8
<b>Nombre total des réponses</b>	<b>68</b>	<b>86</b>	<b>67</b>	<b>58</b>

Les partenaires ont analysé les résultats de l'enquête lors de trois réunions à Namur le 3 décembre 2021, le 28 janvier 2022 et le 8 mars 2022.

La rédaction finale de la synthèse des réponses à ces quatre questions ouvertes a été confiée à Alain Willaert du CBCS dont voici la contribution. Les intertitres sont de l'auteur.

## ASSOCIATIF : PROFESSIONNALISATION ET MILITANTISME SONT-ILS COMPATIBLES ?

À la question d'un éventuel désengagement de l'associatif, une majorité de répondants ne pensent pas que le secteur associatif connaisse actuellement une forme de désengagement.

### L'ENGAGEMENT PERSISTE, MAIS SOUS DIVERSES FORMES

Pour l'un de ceux-ci, la crise sanitaire a démontré l'engagement associatif : « à tout niveau, le non marchand a été sollicité, exploité, utilisé avec des moyens financiers ridicules... mais l'engagement est toujours là... On ne travaille pas dans ce secteur si on n'a pas une implication sociétale... ». Pour cet autre, « le monde associatif est un maillon essentiel au fonctionnement de la société et du bien vivre ensemble ». Autre témoignage encore : « face aux errements de la société et à des politiques publiques toujours plus strictes, la place de l'associatif est primordiale. »

Mais cet engagement prend des formes différentes que par le passé. Le militantisme ne s'exerce plus dans l'association qui nous emploie mais dans des mouvements, des initiatives citoyennes. « L'engagement de l'équipe se situe peut-être plutôt dans d'autres domaines, externes au travail, dans les débordements... »,

Malgré une professionnalisation croissante, les personnes travaillant dans le secteur sont et restent des personnes engagées et militantes.

confie ce répondant de l'Éducation permanente (EP).

Lorsque la politique d'accueil des personnes migrantes a été durcie, des citoyens et des associations se sont fédérés en plateforme pour venir en aide aux sans-papiers. Pareil en ce qui concerne la lutte contre le réchauffement climatique : celles et ceux qui estiment que nos dirigeants n'associent pas les actes à leur parole sont descendues dans la rue sans attendre un mot d'ordre syndical ou autre. C'est le militantisme institutionnalisé qui perd de la vigueur. « Pour le

meilleur et pour le pire, via les réseaux sociaux, les outils de l'intelligence collective et de la gouvernance partagée, beaucoup de gens s'impliquent dans des formes d'engagement parfois plus éphémères, mais en tout cas souvent plus créatives », écrit un professionnel du secteur Jeunesse.



Extrait de la vidéo "2121 Hypothèses Associations"  
©Collectif 21

## PRÉCARISATION À TOUS LES ÉTAGES

Cependant, une conséquence de la paupérisation d'une partie toujours plus importante de la population : nombre de citoyens ont des priorités de survie qui bloquent souvent l'engagement. Difficile d'être solidaire et collectif quand on passe tout son temps à tenter de survivre jusqu'au lendemain.

Même réflexion au niveau de l'association : pour un répondant, « l'associatif s'individualise à cause du contexte défavorable aux initiatives collectives ». En d'autres termes, le financement des associations qui assument des missions de services aux publics sont insuffisantes pour répondre aux besoins de la population et précarise les travailleurs mêmes de ces associations. Ces derniers, souvent sous contrat précaire, deviennent plus soucieux de leur bien-être au travail, que de celui des usagers de l'association.



Extrait de la vidéo "Les enjeux idéologiques et économiques de la législation" ©CEMEA

Pour cet autre, en revanche, « Continuer à recevoir toute personne fragilisée sans avoir les moyens nécessaires pour le faire, je pense que c'est une forme d'engagement. »

Ce répondant de l'EP pointe les contraintes administratives comme une difficulté, un frein au militantisme : « Les contraintes administratives – pour rendre des projets mais également la redevabilité – sont de plus en plus grandes, la mobilisation est de plus en plus difficile, et il faut se renouveler, ce qui est un défi permanent pour l'associatif. »

Un professionnel du secteur de la santé analyse cette question en partant du lien entre pouvoirs subsidiaires et associations subsidiées. Il dénonce une instrumentalisation de l'associatif trop importante, une autonomie très relative, une dépendance au politique trop forte, une planification des subventions encore trop sujette à des processus d'ordre clientéliste. Il estime l'associatif trop sur la défensive et donc très hostile au changement et à l'innovation sociale.

Et si, finalement, la qualité de l'engagement au sein de l'association dépendait de son organisation interne, de son... management ? « C'est l'organisation de l'association qui doit impulser les formes d'engagement ! », affirme cet interlocuteur de l'EP, « C'est à nos organisations à offrir à ceux qui s'engagent auprès de nous, comme bénévoles ou salariés, ce qu'ils attendent, à savoir du sens, des actions et des résultats menant à des changements. »

## EST-CE QUE CETTE PROFESSIONNALISATION IMPOSE À L'ASSOCIATIF LE TYPE DE « MANAGÉRISEMENT » DU MODÈLE MARCHAND (MATRICE COMMERCIALE, RENDEMENT, RENTABILITÉ COMPTABLE...) ?

### À QUESTION COMPLEXE, RÉPONSES QUI NE LE SONT PAS MOINS !

Tout d'abord, pour ce travailleur de la santé, il ne faudrait pas confondre bureaucratisation et management. La première est bel et bien présente et témoigne d'une grande méfiance des pouvoirs publics à l'égard des associations, mais aussi d'une

tendance de fond où la forme prend le pas sur le contenu. Le second peut se comprendre comme une volonté de mettre en place une organisation du travail qui rende les choses fluides et permette un cadre sécurisant pour les travailleurs.

### LOGIQUE COMPTABLE OU LOGIQUE DE REVENDICATION ?

C'est donc la bureaucratisation galopante que dénoncent avec force la quasi-totalité des répondants : « la quantité de comptes à rendre, la rédaction des dossiers, bref le temps alloué pour avoir ou garder l'accès à certains subsides me semblent parfois disproportionnés. J'ai aussi cru constater une tendance à l'inflation des comptes à rendre et donc du temps à consacrer pour les rendre. Ce qui a des effets à la fois dommageables et absurdes : les comptes à rendre devraient être là pour optimiser les actions, vérifier qu'elles servent bien aux objectifs. Mais à rendre trop de comptes de façon trop cadenassée, on ronge l'efficacité des structures. », déplore ce professionnel du social. « Le rendement prend le pas sur les besoins nécessaires au fonctionnement de l'action collective. Nous remarquons que les rapports annuels à renvoyer au pouvoir subsidiant mettent de plus en plus en avant les chiffres bruts, détachés de toute réalité de terrain et de toutes les nuances et difficultés dont est constitué notre travail au cœur de la souffrance humaine », affirme cet autre. « La direction de l'ASBL passe la majorité de son temps à « justifier » et 'monitorer' le travail avec des scores de performance, des indicateurs, des rapports. », renchérit ce troisième. Et ce répondant de l'EP d'enfoncer le clou : « Afin d'être conforme aux lois

qui gèrent le monde associatif, il nous est demandé de devenir des chefs d'entreprises, sans que cela ait un impact positif sur le projet. On est de plus en plus dans une logique de comptable et de moins en moins dans une logique de revendication... ».



Extrait de la vidéo "Les piliers dans la construction du secteur associatif belge" @CEMEA

La pratique de plus en plus courante de mise en œuvre des missions de services aux publics par appels à projets oblige les associations, pour y répondre, à appliquer des techniques importées du secteur commercial et qui ne sont pas toujours appropriées quand on travaille avec l'humain. Nous sommes de plus en plus confrontés à une quantification du travail social et à une obligation de résultat, dans un contexte de mise en concurrence des opérateurs. « La logique d'appels à projet et de

contrat de gestion ainsi que l'assimilation, au titre d'entreprise, des ASBL dans le Code des sociétés et des associations augmentent le risque de concurrence entre associations et de concurrence avec le secteur marchand. » explique un répondant.

Ainsi, si le management apporte de la structure, de l'expertise, de la qualité, une certaine efficacité, l'associatif doit créer des normes managériales différentes des domaines marchands. Comme l'écrit ce répondant de l'EP : « Il va de soi qu'un certain nombre des standards managériaux doivent pouvoir être intégrés dans le fonctionnement associatif (finance, gestion du personnel, ...). L'équilibre à trouver entre professionnalisation et maintien d'un fonctionnement ouvert, participatif et respectueux des personnes doit être un souci permanent. »

Pour ce dernier répondant, enfin, l'associatif doit rester ouvert à toutes les bonnes pratiques du modèle marchand à condition que ça puisse œuvrer dans son intérêt et être porteur pour son objet social. Un collègue paraphrase : « ce doit être un outil au service de l'objet social de l'association et pouvoir aider à mettre en lumière certains aspects à améliorer. »

## AUTONOMIE ASSOCIATIVE MENACÉE

### DES DÉFIS ET AMBITIONS POUR GARANTIR NOS LIBERTÉS

publié aux éditions Couleur Livres.

La FESEFA a publié en octobre 2021 – dans la foulée du centenaire de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, un ouvrage collectif consacré à l'autonomie associative. L'objectif de cette publication ?



Informez la société

civile, les associations, ainsi que les pouvoirs publics au sujet de la liberté associative et de ses principes, essentiels à notre fonctionnement démocratique. Concrètement, cet ouvrage se caractérise par une approche historicocritique, des analyses de terrain, des témoignages diversifiés d'associations, ainsi que des apports académiques.

L'ouvrage est disponible aux adresses suivantes à Namur :

#### **Librairie "Nature et progrès" :**

rue de Dave, 520 – 5100 Jambes

#### **Centre de Formation Cardijn :**

rue Saint-Nicolas, 84 – 5000 Namur

## L'ENGAGEMENT A-T-IL BESOIN D'ÊTRE PROFESSIONNALISÉ ?

Pour ces deux répondants du secteur jeunesse, un encadrement professionnel est un atout. « Je vois une grande complémentarité potentielle entre engagement et professionnalisation : l'engagement a besoin de citoyens motivés, mobilisés, de leur créativité et de leur énergie. Mais cette énergie ne connaît pas forcément bien le passé, les cadres légaux, les autres mouvements avec qui converger. Cette énergie ne se déploie pas forcément de manière durable et pérenne. Avec un peu de professionnalisation : des gens et des méthodes pour préparer et animer les réunions, faire le suivi

des décisions, prendre contact avec d'autres acteurs, référencer le savoir et le savoir-faire accumulé, la professionnalisation peut accompagner l'engagement pour qu'il réalise son plein potentiel. Sans elle, l'engagement peut n'être qu'un feu de paille ou une pelote de laine qui s'embourbe dans ses nœuds. », expose le premier. « L'engagement croissant des jeunes porte à croire que le travail investi des personnes professionnalisées dans cette question depuis plusieurs années a porté ses fruits. » écrit le second.

### UN CADRE POUR PROTÉGER

Même son de cloche du côté de la Cohésion sociale : « L'engagement démarre par une révolte, un besoin d'agir pour une cause, un besoin de faire des choses concrètes pour que les choses changent selon nos convictions dans un domaine précis.



Kioskup ©Collectif 21

Ça c'est le début (les tripes et le cœur). Dans un second temps, il faut pouvoir organiser, structurer, planifier, réfléchir les actions et leurs objectifs, sinon l'engagement s'épuise parce que les personnes s'épuisent si ça va dans tous les sens. » Pour ce

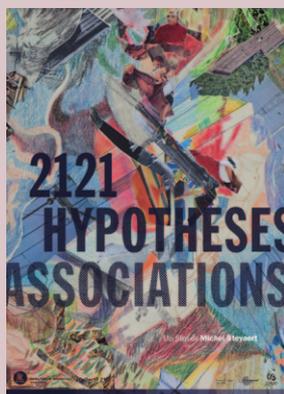
professionnel du social, la réponse à la question est aussi clairement oui, « dans le sens où nous avons besoin de travailleurs et travailleuses de qualité, stabilisés. Plus de travailleurs qualifiés égale moins de pression. La qualité et la quantité du travail est un engagement accru. »

Et dans le cadre du bénévolat ? « La professionnalisation amène un cadre qui peut protéger contre l'épuisement du bénévole. Le contrat semble plus clair quand il est professionnalisé. La professionnalisation s'accompagne d'une forme de reconnaissance du travail accompli au travers d'un financement. Elle est nécessaire à la valorisation de l'engagement mais ce dernier doit rester moteur par rapport à l'objet social. » affirme cet autre répondant du secteur social.

Bref, comme le synthétise cet interlocuteur de l'EP : « Il est bien de mettre un cadre, des règles dans cet engagement. Déjà pour protéger celui qui s'engage (bénévole, travailleur) et pour déterminer plus précisément les missions du travail. »

## 2121 HYPOTHÈSES ASSOCIATIONS

Il y a peu, dans l'indifférence quasi générale, le cadre législatif qui organise le secteur associatif en Belgique depuis cent ans basculait dans une ère nouvelle, celle du Code des sociétés et des associations.



La loi de 1921 qui définissait l'association par le non recours à des opérations commerciales et l'interdiction de procurer à ses membres un gain matériel fait désormais place à une vision clairement plus libérale. Aujourd'hui l'Association Sans But Lucratif est une entreprise comme une autre, ou presque.

Dans un film choral, multiple et détonant, Collectif 21 et CVB sont allés à la recherche de ce "presque".

Vous souhaitez projeter ce film, prenez contact avec le Centre Vidéo de Bruxelles (CVB) – rue de la Poste 111 à 1030 Schaerbeek – 02 221 10 50.

C'est un oui massif également pour ce répondant du secteur de la santé mentale : « L'aide, le soin, la culture... sont autant de champs où le contact, le service au public entraînent et nécessitent une professionnalisation, c'est à dire une recherche de qualité qui passe par la formation, la déontologie, les échanges entre professionnels et avec les usagers, l'amélioration des conditions d'action, etc. La structuration permet d'agir sur le long terme, de faire exister et évoluer certaines questions, certains besoins de la population, et d'éviter les limites du caritatif où la reconnaissance du problème dépend exclusivement du regard de celui qui donne. »

D'autres avis – minoritaires – sont plus mitigés. Pour cet intervenant en santé, par exemple : « Il me semble que ces deux éléments sont opposés. La professionnalisation réduit la marge des initiatives, de la spontanéité, de l'engagement personnel au nom d'un fonctionnement collectif plus balisé, avec des normes, des protections pour les travailleurs et l'institution. Il faut dès lors penser à laisser dans le temps de travail des espaces démocratiques pour discuter des enjeux plus larges de notre secteur, afin d'impliquer toute l'équipe et partager les préoccupations. » Pour cet autre : « C'est une contrainte imposée par nos pouvoirs subsidiaires ! » Et pour ce troisième : « le risque existe que la professionnalisation impacte négativement l'engagement sociétal. »

## LA PROFESSIONNALISATION A-T-ELLE BESOIN D'ÊTRE ENGAGÉE ?

Sans surprise, les réponses à cette question poursuivent la réflexion entamée avec la question précédente.

Pour cet intervenant de l'EP, pas de doute : « L'associatif est synonyme d'engagement ! Par conséquent, la professionnalisation doit elle aussi être engagée ! » Pour cet autre, « cela n'a pas de sens de venir travailler pour une association dans laquelle on ne croit pas. »

Les réponses sont donc majoritairement positives : « Oui, certainement pour aller dans le sens d'un meilleur service au profit de nos bénéficiaires et non vers un confort douillet des équipes associatives qui endormirait l'engagement initial », écrit ce répondant de la Cohésion sociale. « Par ailleurs, la professionnalisation ne signifie pas absence d'engagement. Plus que partout ailleurs, l'implication forte est nécessaire pour un travail de qualité », renchérit un deuxième répondant de ce secteur d'activités.

Pour cet acteur de la santé, « notre secteur amorce des changements qui appellent à une grande vigilance, glissant vers une mise en concurrence et une standardisation de nos approches. Les soins psychologiques sont ramenés à un modèle médical qui vise l'efficacité et la normalisation, loin d'une démarche d'écoute et de rencontre qui humanise. »

Ainsi, pour cet autre intervenant de la santé : « L'application des techniques managériales marchandes au secteur non-marchand n'est pas toujours la meilleure piste ». Partir du terrain pour mieux structurer et professionnaliser les équipes ? « Ou du moins, faire rencontrer les deux pour

laisser place aux belles valeurs associatives, dont l'engagement. » Et pour cet autre : « L'engagement est nécessaire à la poursuite de l'objet social. Sa visibilité dépend d'un juste équilibre avec les contraintes en général et celles liées à la professionnalisation en particulier. »

Un répondant affirme au contraire que non, la professionnalisation n'a pas besoin d'être engagée, mais il inverse la logique de réflexion : « non, mais ce n'est historiquement pas le cas : la plupart des associations aujourd'hui professionnalisées étaient à l'origine des mouvements. Pour résumer : disons que l'engagement permet de freiner le danger d'une certaine bureaucratisation du travail associatif ainsi que de perdre de vue l'objet social et/ou les intérêts du public de ses bénéficiaires. »

Laissons le dernier mot à ce répondant du secteur Jeunesse : « J'ai rencontré des entrepreneurs privés (agriculteurs) qui avaient mis au centre de leur préoccupation des considérations sociales et environnementales. Ça me

donne à penser que je suis né dans une société où de manière assez cloisonnée l'entreprise, le politique, l'associatif, les ONG se partageaient des « champs sociétaux » distincts. Aujourd'hui, il me semble que tout se mélange et j'ai tendance à penser que c'est une bonne chose. Que l'associatif pour être pérenne devrait articuler une « gestion avec bon sens » et la passion, la vision de lendemains inspirés par de nouvelles perspectives que portent souvent l'engagement. De la même manière que l'économie marchande devrait articuler rentabilité et contribution positive à la société et à l'environnement, inspirée par l'une ou l'autre forme d'engagement ? »



Campagne de sensibilisation 2020  
© Miroir Vagabond

## En bref, que retenir

*L'engagement reste fondamental dans l'associatif. Cet engagement est essentiellement porté par l'équipe permanente et leurs responsables. Le temps passe et les fondateurs s'éclipsent, les conseils d'administration ont tendance à ne se préoccuper que de gestion.*

*Le militantisme s'exerce de plus en plus hors des associations mais cela reste à elles d'offrir du sens à ceux qui s'engagent en leur sein, car l'associatif reste « le » ou « un » lieu d'engagement. Est-ce que cela aurait du sens de travailler pour une association à laquelle on ne croit pas ? Une implication forte est nécessaire pour un travail de qualité à fortiori dans un contexte où les champs sociétaux tendent à se mélanger entre l'entreprise, le politique et l'associatif.*

*Les contraintes administratives constitueraient cependant un frein au militantisme. Les opinions sont très partagées quant à savoir si les cadres légaux par lequel les associations sont subventionnées en restreignent les libertés. Les exigences de professionnalisation impactent assez logiquement le fonctionnement, la structure, la gestion des associations. Mais ne confondons pas professionnalisation et bureaucratisation. C'est la bureaucratisation qui ronge l'efficacité. La logique comptable a pris le pas sur la logique revendicative. L'assimilation au secteur marchand guette.*

*Un fonctionnement ouvert, participatif et respectueux des personnes doit être, dans l'associatif, un souci permanent, et tant mieux si de bonnes pratiques du modèle marchand se mettent au service de l'objet social. Elles peuvent contribuer fortement au renforcement des associations.*

*Il y a complémentarité potentielle entre engagement et professionnalisation, la force d'une association est le mélange subtil entre les rêveurs et les « realniks », pense la majorité d'entre elles qui souhaitent davantage de concertation avec les pouvoirs publics sur les modalités de mise en œuvre de ces exigences de professionnalisation.*

***En définitive, l'esprit de l'engagement continue à caractériser l'action associative et à animer son objet et ses objectifs. La dimension de la professionnalisation du secteur reste bien accueillie par les différents acteurs.***

***L'adéquation entre les deux suscite encore quelques questions et précisions pour que l'interaction soit efficace et effective susceptible de consacrer l'intérêt général dans son évolution et ses transformations.***

***Seuls le dialogue et la concertation continue entre l'associatif et les décideurs peuvent conforter cette interaction.***

IDENTITÉ  
SYNERGIE  
ENGAGEMENT ET  
PROFESSIONNALISATION

ACTES  
DE LA JOURNÉE  
DU 24 MARS 2022

## ATELIER 1

L'IDENTITÉ DE L'ASSOCIATIF,  
SON PROJET ET LA LIBERTÉ  
ASSOCIATIVE

## ATELIER 2

UNE SYNERGIE  
POUR UNE PAROLE COMMUNE

## ATELIER 3

L'ASSOCIATIF ENTRE ENGAGEMENT  
ET PROFESSIONNALISATION

# Les actes de la journée du 24 mars

*L'enquête dont les conclusions vous ont été longuement présentées dans la première partie de ce numéro de PluriCité a, certes, été facilitatrice pour établir l'état de santé de l'associatif mais l'objectif, dans le chef du groupe porteur de cette initiative, a toujours été de faire de ce constat un point de départ pour penser des traitements susceptibles de soigner les faiblesses, les fragilités de l'associatif et de renforcer son immunité face aux logiques du marché.*



Journée du 24 mars 2022 ©Carrefour des Cultures

*Une initiative telle que la « Charte associative » pensée et élaborée en 2006 aurait pu constituer un point de départ pour repenser les fondamentaux qui ont présidé à la naissance de l'associatif, à son développement et son évolution mais surtout à son rapport, son dialogue et sa concertation avec les porteurs de la décision dans le champ public. Mais elle n'a pas abouti.*

*Si le rapport aux institutions publiques et son insuffisance de dialogue constitue un de points importants dans la préoccupation associative, il n'est pas le seul.*



Journée du 24 mars 2022 ©Carrefour des Cultures

*La logique du marché a depuis pris une dimension beaucoup plus dominatrice qui favorise l'uniformité de la pensée et de la pratique qui peut en découler.*

*Les corps intermédiaires contaminés par cette logique n'ont pas non plus résisté aux méfaits de l'urgence et de l'individualisation de l'intérêt. Leurs espaces ne constituent plus les lieux privilégiés de l'engagement dont les formes se voient modifiées au profit d'alternatives instantanées non ou peu structurées et pire encore dans des extrêmes ou des discours de confusion.*

*L'associatif n'échappe pas à cette réalité. Il peine à donner du sens à ceux qui s'y engagent et qui y travaillent. La dynamique interne est loin d'être porteuse des valeurs*

*de la démocratie par la non mise en avant des fondamentaux. Entre le prescrit des lois et les vertus de l'engagement, l'interaction et l'intersection se trouvent en difficulté pour faire de chacun le vecteur d'une revendication inhérente à l'associatif assimilée, partagée et adhérente.*



Journée du 24 mars 2022 ©Carrefour des Cultures

*Sans doute la logique des chiffres et la comptabilité des activités a-t-elle propulsé les fondateurs, les travailleurs et l'encadrement dans une bureaucratisation de fait qui prend le pied sur le projet et les fondamentaux des associations.*

*Si la liberté associative est garantie par la constitution et les lois suprêmes, son aspect décrété ne peut néanmoins se suffire à lui-même pour la mettre en exergue et en mouvement. Seul l'engagement constant et la vigilance continue peut lui procurer force et sens pour transformer l'octroi en acquis permanent.*

*Associer et s'associer tels sont les vocations premières d'une action qui mette en avant l'intérêt noble de l'associatif avant les préoccupations subjectives de l'association. Autrement dit revendiquer la cause de l'associatif pour renforcer les réflexions et les actions de l'association et asseoir son rôle à part entière dans le débat de société. Anticiper plutôt que de se confiner dans une posture défensive synonyme de passivité doit être le leitmotiv de l'action associative libérée de toute subordination édictée.*

***L'identité de l'associatif, son projet et la liberté associative, la nécessaire synergie associative pour l'expression d'une parole commune, la difficile (co)relation entre engagement et professionnalisation sont les trois thématiques qui ont été soumises à la réflexion des participants. Premièrement en plénière, ensuite au sein des ateliers lors d'une journée d'échange qui a eu lieu le 24 mars 2022 dans le bâtiment de la Bourse, au plein centre de Namur, Place d'Armes.***

***Relater la parole des participants ne pouvait que contribuer à étayer la réflexion globale et conforter la démarche vers un plaidoyer.***

## Atelier 1

### L'identité de l'Associatif, son projet et la liberté associative

Les participants ont, d'entrée de jeu, cherché à définir quels sont les éléments constitutifs de cette identité ? Quelles en sont les composantes ?

La caractéristique majeure de l'associatif était, jusqu'il y a peu, la non-lucrativité or on assiste aujourd'hui en Belgique à une assimilation, sur le plan légal, des associations au monde de l'entreprise.

Dès lors, qu'est-ce qui différencie les associations sans but lucratif des entreprises dont l'objet est la réalisation de profits ?

On peut, disent les participants, identifier trois caractéristiques communes à toute association :

- ♦ Le caractère non-marchand : Les associations ne sont pas des administrations. Les associations ne sont pas non plus des entreprises commerciales. On peut ainsi se définir par la négative.
- ♦ La capacité à « faire culture » : En Belgique, l'État n'a pas institué un service pour aider les associations à faire leurs archives, même s'il existe des initiatives privées. L'initiative vient directement des associations. Faire culture c'est « dire le monde », à la fois comment on le voit et comment on le souhaite. Pour ce faire, il faut s'appuyer les médias pro-associatifs. Les associations qui produisent des magazines, qui produisent eux-mêmes de la presse associative régulière, créent cette identité de l'associatif. Il faut donc nécessairement remobiliser la presse associative.
- ♦ Les Corps intermédiaires : Entre le politique et le citoyen existent ce qu'on appelle les corps intermédiaires et c'est à ce niveau que se situent les associations. Le fait d'être un corps intermédiaire a pour conséquence à certains moments, qu'on est également un contre-pouvoir, ce qui pose la question de la capacité que laisse le pouvoir subsidiaire /politique à ce corps intermédiaire, de pouvoir être un contre-pouvoir en lui octroyant malgré tout un financement.

#### **LA QUESTION DE L'IDENTITÉ DE L'ASSOCIATIF INTERROGE LES PARTICIPANTS SUR LA QUESTION DE SAVOIR SI L'ASSOCIATIF DOIT ÊTRE UN ACTEUR POLITIQUE ET UN ACTEUR ENGAGÉ ?**

L'associatif, nous disent les participants, n'a pas nécessairement vocation à être un acteur politique et un acteur engagé. Il faut toujours partir de l'objet social de l'association et de ce qui fait son identité.

## LA POLITIQUE ET L'ENGAGEMENT CONSTITUENT-ILS UNE CARACTÉRISTIQUE DE L'ASSOCIATIF ?

Un premier élément pourrait faire consensus, c'est le fait que les associations sont ancrées dans la population, et parce qu'elles sont ancrées dans la population elles sont hautement démocratiques et de ce fait sont politiques. Si on garde cette idée d'intérêt général et de faire du commun, cette idée de faire des liens dans un espace donné entre différentes personnes, on est forcément dans le politique.

Pour résumer le socle minimal des associations renvoie à :

- ♦ L'ancrage dans la population : il s'agit d'un principe commun à toutes les associations et il est donc hautement démocratique et de ce fait politique.
- ♦ Faire du lien : cela renvoie à faire du politique.
- ♦ L'idée que l'association est un niveau intermédiaire entre les citoyens et le politique.

La politique et l'engagement constituent bien une caractéristique de l'associatif.

On peut même intégrer l'idée de PRE-POUVOIR : je crée à partir de l'intérêt d'une population une revendication qui deviendra peut-être une activité associative reconnue et subsidiée. Pour ce faire, il faut Retisser le dialogue avec le politique de manière plus égalitaire.

## EN QUOI LE CADRE LÉGAL DÉFIGURE L'ASSOCIATIF ?



Journée du 24 mars 2022 ©Carrefour des Cultures

La majorité des lois sont des lois cadres, ce qui signifie que c'est à l'Associatif de les interpréter et de les mettre en œuvre, en portant à la fois un intérêt constant en faveur du champ associatif en plus de l'objet de son association.

## EST-CE QUE L'ASSOCIATIF PEUT ÊTRE UN ACTEUR DU CONTRÔLE CITOYEN ?

À titre de comparaison, en France il l'est complètement, surtout dans le champ médico-social. En Belgique, tout dépend de là où on met les contrôles sociaux.

L'associatif ne peut pas être un moyen de contrôle citoyen. Il est la voix de la population. Si la forme est une contrainte et ne peut pas être dépassée, il faut la combattre et se battre pour faire émerger la participation.

Au cours de cet échange, différentes pistes ont été évoquées pour le plaidoyer :

1. Il serait intéressant qu'on porte dans son association une partie de l'Associatif au niveau global, en plus de l'action de promotion de son objet spécifique ;
2. Il faut effectuer un travail de culture vivante sur l'action qu'on mène, s'interroger sur son sens ;
3. Il faut remobiliser une presse associative ;
4. Il faut repolitiser l'action sociale au sens de la note du CBCS<sup>1</sup> ;
5. Il faut retisser le dialogue avec le politique de manière plus égalitaire.



Journée du 24 mars 2022 ©Carrefour des Cultures

<sup>1</sup> CBCS repolitiser le travail social <https://cbcs.be/bis-no177-politisons-le-travail-social/>

## Atelier 2

# Une synergie pour une parole commune

En Belgique les secteurs de l'Associatif sont aussi nombreux que diversifiés, y compris en termes de valeurs. Dès lors, comment établir une parole commune dans l'associatif et, pour autant qu'elle puisse exister, est-ce qu'elle peut peser dans le rapport de force ?

Pour répondre à cette question introductive, il faudrait se demander plutôt ce qui est encore commun dans l'associatif ?

Le constat est en effet celui d'un épuisement des lieux de parole commune. C'est le cas par exemple, de l'avis des participants, des fédérations, à qui on reproche de prendre une teinte plus corporatiste que militante.

Pour rester sur le cas des fédérations, il faut aussi tenir compte des mandats en cascade. Prenons l'exemple d'une fédération sectorielle, qui fait elle-même partie d'une fédération d'employeurs, etc. Le risque pour les grosses fédérations, c'est qu'à force de multiplier les niveaux, les revendications s'épuisent. Les différents secteurs représentés ne sont d'autant plus, pas tous revendicatifs avec la même intensité.

Il y a donc une grande difficulté à demander à ces niveaux différents ce qui est commun. Ce qu'il faut en tout cas retenir, c'est qu'à défaut de ne pas réussir à pouvoir fédérer toutes les associations, il faut nécessairement choisir une meilleure manière de communiquer.

Porter une parole commune c'est en effet aussi utiliser tous les moyens des progrès de la technologie et communiquer sur ce qu'on fait. Il y'a une nécessité à s'inscrire dans l'ère du temps.

### **QUE VA DEVENIR LE COMMUN ?**

Beaucoup d'intellectuels parlent de remettre du commun dans nos pratiques.

En France un Haut conseil de la vie associative (HCVA)<sup>2</sup> a été créé, donc il y a eu une démarche politique. À Bruxelles il y a eu, voici 10-15 ans, les Assises du travail social et dans ces assises ils avaient réussi à réunir 200 fédérations dans tout le milieu psycho-social et ils se sont réunis une fois, mais la dynamique s'est vite enlisée dans la question des emplois.

Reste que les fédérations d'employeurs qui rassemblent différents domaines peuvent néanmoins constituer un levier.

<sup>2</sup> Le HCVA, instance de consultation placée auprès du Premier ministre, est saisi de tous les projets de lois et de décrets concernant les associations, qui peuvent elles-mêmes, sous certaines conditions, le saisir sur toute question intéressant l'ensemble des associations. Plus d'informations : <https://www.associations.gouv.fr/hcva-237.html>

Avoir des combats communs se heurte à la concurrence entre les associations en raison de la « course aux subsides ». Des acteurs du secteur l'Intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère suggèrent d'utiliser « des lieux dans les lieux » qui seraient des lieux de cohésion sociale.

Les participants soulignent que « mettre du commun » n'est pas sans danger. Les secteurs représentés sont différents et on s'interroge souvent sur ce qu'il faut faire pour éviter un problème de représentation lorsque des voix divergentes souhaitent s'exprimer.

### **QUELLE SYNERGIE EXISTAIT EN AMONT DU CHANGEMENT DE PARADIGME ?**

Historiquement il existait déjà des lieux de parole commune dans l'associatif mais ils se sont épuisés ou sont devenus des lieux de pugilat entre associations. Il faut donc en avoir conscience pour la création d'un lieu actuel.



Journée du 24 mars 2022 ©Carrefour des Cultures

Sur base du travail d'enquête réalisé, force est de constater que le changement de paradigme n'a pas l'air d'être une préoccupation partagée par l'ensemble des acteurs associatifs. Pour beaucoup d'acteurs la nouvelle législation représente avant tout un changement administratif. Il y a des désaccords sur la lecture de la portée de la loi.

Manifestement entre les quelques dizaines de grosses associations qui ont participé aux cercles de concertation en amont et les petites associations on doit relever un manque de communication, un manque d'information. La conséquence est que beaucoup d'associations ne sont pas au courant du changement de paradigme ce qui est problématique (changements de statuts, etc.).

### **QUELLE SYNERGIE EN AVAL DU CHANGEMENT DE PARADIGME ?**

Quand on parle de plaidoyer, on s'interroge forcément sur l'Associatif qui aura la charge de l'écrire.

Nous avons vu qu'il existe beaucoup d'éléments de discorde entre les associations et pour un pays comme la Belgique, la faiblesse se base aussi sur la division du pays. La Belgique a en effet 3 communautés : la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone. Ne faudrait-il pas se rassembler pour pouvoir négocier ?

## SI ON ÉCRIVAIT UN PLAIDOYER COMMUN, QUELLES SERAIENT LES GRANDES IDÉES DE CE PLAIDOYER ?

Quelques pistes sont évoquées :

1. Libérer du temps pour que les associations puissent se rencontrer et créer des synergies. Il n'y a pas d'espace-temps pour œuvrer à se fédérer. Comme pour les syndicats, il faut revendiquer des temps financés de concertation. Si on veut se donner du temps pour réfléchir sur un plaidoyer commun, il faut aussi penser aux outils.
2. Il faudrait pouvoir proposer des formations aux travailleurs, pour pouvoir avoir une lecture politique, avant d'avoir une parole commune.
3. En termes de communication, dans l'esprit de « faire du commun », il faut mutualiser les données et informations.



Journée du 24 mars 2022 ©Carrefour des Cultures

## Atelier 3

### L'associatif entre engagement et professionnalisation ?

Confronter l'engagement et la professionnalisation et apprécier cette équation dans ses différents prismes, notamment dans le cadre des relations entre les institutions publiques qui imposent davantage de professionnalisme et l'Associatif, a fait l'objet des échanges au sein de troisième atelier.

#### QUEL EST LE LIEN ENTRE ENGAGEMENT ET PROFESSIONNALISATION DANS L'ACTION ASSOCIATIVE ?

On constate qu'il y'a des appréciations différentes entre les acteurs de terrain réunis au sein du groupe de travail. On peut distinguer entre autres, les approches suivantes :

- ♦ Les acteurs de terrain qui préconisent un temps d'assimilation de ces notions pour l'associatif.
- ♦ Les acteurs de terrain qui sont favorables à la professionnalisation.
- ♦ Les acteurs de terrain qui sont opposés à la professionnalisation.



Journée du 24 mars 2022 ©Carrefour des Cultures

Dans le secteur de l'Éducation permanente, la question de l'engagement et de la professionnalisation est une préoccupation centrale. Parmi les acteurs de ce secteur, certains sont perplexes concernant la dynamique de professionnalisation et considèrent qu'il faut laisser le temps au monde associatif de bien assimiler les notions d'engagement et de professionnalisation et la modification de la loi.

Pour d'autres acteurs, le rapport entre engagement et professionnalisation dépend aussi de la position politique de l'association. Certains acteurs considèrent que dans l'engagement, être professionnel est une forme d'engagement. On distingue alors deux formes d'engagement :

- ♦ Un engagement lié aux subventions.
- ♦ Un engagement lié au réel qui est proche du militantisme.

Si engagement et militantisme sont deux notions généralement associées, certains acteurs de terrain rappellent toutefois qu'il faut nécessairement opérer une distinction entre les deux notions. L'engagement collectif reste souvent porté historiquement par les fondateurs, l'engagement individuel mute et se détache d'un certain militantisme qui a pu être « plus fort » par le passé en termes d'investissement humain (équilibre vie privée / vie professionnelle, etc.).

Enfin, dans les arguments favorables à la professionnalisation, certains acteurs vont considérer que si la professionnalisation suppose un travail de structuration et d'organisation, ce n'est pas en soi une mauvaise chose.

### QUE FAUT-IL RETENIR POUR LE PLAIDOYER ?

1. Malgré le Code des sociétés et des associations en vigueur, il faut trouver le moyen de garder une spécificité non-marchande.
2. Dans les critères de subventionnement, il faut garder du temps pour pouvoir penser au sens de ce l'on fait au sein de son association. Il faudrait par conséquent que les subventions prennent en compte ce temps de réflexion sur nos valeurs et nos pratiques, alors qu'actuellement seules les heures où on a en face de soi l'utilisateur sont comptabilisées.
3. Il faut réduire les délais d'obtention des subventions.
4. Il faut financer le secteur associatif à la hauteur de ses besoins et sortir de la logique d'appel à projet.
5. Il faut exclure la concurrence déloyale entre le monde associatif et le monde privé.



Journée du 24 mars 2022 ©Carrefour des Cultures

## Conclusion

*Tous ces éclairages apportés par les participant.e.s à cette journée du 24 mars ont grandement contribué à étoffer la réflexion et la rédaction des quatre thématiques censées constituer une base pour penser et élaborer le plaidoyer lors d'une deuxième réflexion collective programmée le 16 novembre 2022.*



# LA QUADRATURE DU CERCLE ASSOCIATIF

UNE BASE  
POUR LE PLAIDOYER DU  
16 NOVEMBRE 2022

## THÉMATIQUE 1

LA LIBERTÉ ASSOCIATIVE

## THÉMATIQUE 2

LE SENS DE L'ENGAGEMENT  
ET LE PROJET ASSOCIATIF

## THÉMATIQUE 3

L'ASSOCIATIF  
ET LES POUVOIRS PUBLICS

## THÉMATIQUE 4

L'ASSOCIATIF  
ET LA MARCHANDISATION

*À l'issue de la journée du 24 mars, les porteurs de cette initiative, Pierre Smet le porte-parole du Collectif 21, Alain Willaert du CBCS, Patrick Navatte du Miroir Vagabond, Jean-Marie Delmotte et Khalil Nejjar de Carrefour des Cultures ont, au travers de quatre contributions, intégré les résultats de l'enquête et la synthèse des échanges qui lui ont fait suite. Ces quatre textes, assortis de propositions concrètes pour la rédaction du plaidoyer, seront présentés et débattus lors de la prochaine « Journée de l'Associatif ». Ils abordent les principales thématiques destinées à structurer le texte final du plaidoyer :*

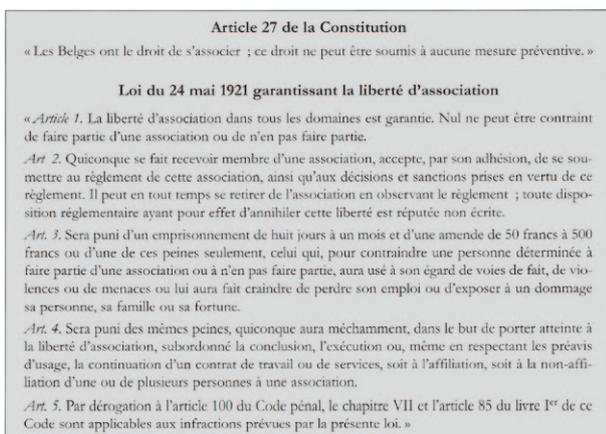
- la liberté associative ;*
- le sens de l'engagement et le projet associatif ;*
- l'Associatif et les pouvoirs publics ;*
- l'Associatif et la marchandisation.*

# 1. La liberté associative

## LA LIBERTÉ ASSOCIATIVE, UNE HISTOIRE ET UN CADRE LÉGAL

Tout au long de notre histoire, le fait associatif s'est exprimé depuis la plus haute antiquité sous des formes diverses, groupements pour des cultes ou pour assurer des funérailles, congrégations, guildes, confréries, corporations, loges ou encore, plus récemment, associations corporatives et ouvrières assurant notamment une caisse de grève ce qui assimilait ces regroupements à des coalitions constituant un délit punissable...

Dès l'indépendance de la Belgique en 1830 un arrêté du gouvernement provisoire du 16 octobre 1830 décréta la liberté d'association.



Le droit de s'associer fut reconnu aux citoyens par la constitution (actuellement article 27) mais la « coalition » resta longtemps un délit puisqu'il faudra attendre la loi du 24 mai 1921 pour que le principe constitutionnel reçoive un cadre légal et pour que les entraves à cette liberté soient levées (notamment l'exercice du droit de grève).

Le droit de s'associer, qui ne concerne que les associations de droit privé, stipule également son corolaire, le droit de ne pas s'associer. La loi de 21 précise dans son article 1<sup>er</sup> que « nul ne peut être contraint de faire partie d'une association ou de n'en pas faire partie »

La liberté d'association, comme la liberté de réunion, est inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) du 10 décembre 1948 à l'article 20.

Pour dépasser la valeur morale de la charte, deux pactes ont été ratifiés par la Belgique le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966 qui confèrent une valeur juridique contraignante aux dispositions de la DUDH.

Au niveau européen, la Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (Conseil de l'Europe, Rome, 4 novembre 1950) garantit dans son article 11 le droit à la liberté de réunion et d'association.

Plus récemment, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 7 décembre 2000 énonce dans son article 12 que toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association à tous les niveaux...

On pourrait donc considérer que la liberté associative est garantie, à tous les niveaux, par ces différentes dispositions, mais force est de constater que l'abrogation de la loi de 1921 et son remplacement par la loi du 23 mars 2019 sur le Code des Sociétés et des Associations (CSA) coupe le cordon ombilical entre la loi suprême et le cadre légal : le CSA ne consacre cette liberté associative ni dans son préambule, ni dans sa lettre ni dans ses arrêtés d'applications.

Faut-il s'en inquiéter ?

## LIBERTÉ ASSOCIATIVE : PHILOSOPHIE ET EXERCICE

Bien que la liberté associative soit censée être garantie, son aspect décrété ne peut se suffire à lui-même.

Sans connaître nos maux contemporains tels que l'urgence climatique, le capitalisme de plus en plus débridé qui génère des inégalités toujours plus grandes, l'utilisation peu encadrée par l'entreprise marchande de nouvelles technologies qui menace les libertés fondamentales, le penseur Alexis de Tocqueville, dès le milieu du 19<sup>e</sup> siècle a perçu le problème fondamental de nos démocraties : la liberté, et notamment associative, doit rester un combat permanent.

Ce combat, disait-il, doit être mené en chaque citoyen dans leur tête et dans leur cœur.

Et, ajoute-t-il, « L'association libre des citoyens pourrait remplacer alors la puissance individuelle des nobles, et l'État serait à l'abri de la tyrannie et de la licence ».

Mais, poursuit Jean-Baptiste Noé en 2020, Tocqueville considère que la liberté associative a toujours été vue par les gouvernants comme une concession limitée à octroyer faute de mieux mais à limiter et à surveiller le plus possible. L'association, pensait-il, n'a jamais été vue comme une liberté à permettre mais comme une borne à contrôler.

Force nous est de constater que l'évolution actuelle des relations entre le service public et les associations ne peut que conforter son appréciation.

Mais les limites à l'action associative ne sont pas uniquement le fait des décideurs.

Quelles sont donc ces limites imposées actuellement à la liberté associative outre, suite à l'abrogation de la loi de 1921, celle de la suppression du lien entre Constitution et cadre légal que nous avons relevée ?

D'entrée de jeu, on ne peut que dresser le constat de l'impact croissant de la logique du marché sur la réalité associative. En effet, l'urgence, le « court-termisme » et la concurrence sont une contamination virulente qui ne cesse de freiner cette liberté de penser, de développer et d'agir.



Journée du 24 mars 2022 ©Carrefour des Cultures

Par ailleurs, si les contraintes et effets du contrôle exercé par les décideurs sur le fait associatif sont analysés par ailleurs, il convient de relever la défaillance du contrôle citoyen à l'égard de l'action publique. Cette absence constitue une limite à l'anticipation et à la transformation qui sont les valeurs, vertus et actions par excellence d'un associatif qui accompagne la chose publique avec une analyse, une critique et une force de proposition initiatrice d'un contrôle constructif. Il s'agit donc plutôt d'inverser l'équation et de faire de l'associatif un acteur de contrôle de la décision.

En outre, la charge toujours plus importante des contraintes administratives imposées par les décideurs écarte des bonnes volontés dans la prise de responsabilités au sein de la sphère associative, condamnant à terme certaines structures à la disparition par défaut d'encadrement et constituant dès lors une atteinte à la liberté associative.

Le rapport entre d'une part l'associatif comme concept et pratique et d'autre part le citoyen comme acteur de changement reste peu compris et assimilé par l'un comme par l'autre. Par manque de visibilité de l'associatif et de l'association, le citoyen

peu informé se trouve dans la difficulté d'assurer une implication qui renforce et crédibilise la place de l'associatif dans la vie publique. Et l'associatif se trouve sans la base citoyenne nécessaire au renforcement de son action.

Si les politiques de subventionnement et leur mode opérationnel peuvent induire un esprit de concurrence entre initiatives et projets, l'associatif se doit de répondre avec une logique qui privilégie la complémentarité et la co-construction nourris par la diversité des approches mettant en avant la transformation, l'évolution et le structurel plutôt que le palliatif et le conjoncturel.

Les initiatives développées séparément par les associations doivent constituer une base commune pour mieux formuler les exigences, les besoins, les réponses et pratiques et les orientations de tous les enjeux de société et de leur orientation future.

Autrement dit, le rôle de l'associatif ne doit nullement se cantonner dans des réponses à des appels d'offre mais plutôt s'élever comme un coauteur à part entière de ceux-ci.



Seule une collaboration intelligente entre acteurs de l'associatif et décideurs de la chose publique qui associe l'efficacité à l'efficience peut permettre de mettre en place des politiques d'information, de concertation, de suivi et d'évaluation susceptibles de mettre en place cette double synergie intra-associative d'une part et d'autre part en partenariat avec les pouvoirs publics.

Pour rendre cela possible, il faudrait promouvoir un subventionnement pérenne des associations. L'appel à projet constituerait alors un complément au subventionnement qui garantirait le déploiement d'actions innovantes. La subvention de ces initiatives devant servir à prouver à vérifier son bien-fondé. La mesure de ces actions doit être établie de concert.

Si la liberté d'associer et de s'associer fonde l'intérêt noble de l'action du secteur associatif, il appartient aux associations de revendiquer la cause de l'associatif pour renforcer leurs réflexions et actions et asseoir leur rôle dans le débat de société. Ce noble intérêt associatif doit primer sur les préoccupations subjectives de l'association. Anticiper plutôt que de se confiner dans une posture défensive doit être le leitmotiv d'une action libérée de toute subordination édictée ou sous-jacente.

## LE PLAIDOYER SUR LA LIBERTÉ ASSOCIATIVE

La liberté d'action, de concertation, de complicité et de transformation doit être soutenue par des principes et valeurs qui confortent l'associatif et renforcent la démocratie :

- ♦ L'associatif doit bénéficier d'un cadre juridique qui traduit au mieux son identité, son action et ses valeurs ne fut-ce que pour respecter un état de droit qui fasse de la loi suprême une source et orientation des dispositions légales garantissant ainsi la liberté associative.
- ♦ L'associatif doit prendre l'initiative et la responsabilité de proposer aux décideurs d'élaborer un tel cadre juridique dont les contours pourraient être précisés dans un pacte largement concerté et revendiqué auprès des instances tel que celui de la Charte associative de 2009 toujours en attente d'un accord de coopération entre les trois niveaux de pouvoir concernés, la RW, la COCOF et la Région de BXL-Capitale.
- ♦ L'associatif doit s'approprier l'espace public et assurer une présence qualitative dans les différents espaces de concertation à partir d'une synergie et d'une action commune et d'un discours harmonisé.
- ♦ L'action associative doit se libérer de la logique d'appels à projets au profit d'une vision et d'une action qui s'inscrive dans la durée et qui réponde davantage à des problèmes structurels que conjoncturels.
- ♦ L'associatif, partie intégrante de l'espace public, doit être considéré comme un espace de socialisation préparant à l'exercice de la citoyenneté. Dans ce sens, la réhabilitation du contrôle citoyen s'inscrit comme une évidence.



Il convient de réserver au sein des associations une place à la promotion du fait associatif lui-même et de ses raisons d'être, au-delà des buts sociaux, missions et activités de chacune d'entre-elles :

- ♦ Activer des espaces de formation pour repenser les valeurs et les fondamentaux du fait associatif et en garantir la pérennité (société civile organisée).
- ♦ Sans se départir de leur indépendance, leur liberté et leur singularité, les associations doivent construire des synergies solides et crédibles qui puissent faire de l'associatif un véritable acteur et interlocuteur de la chose publique.
- ♦ Indépendamment d'une réflexion sur l'opportunité ou la nécessité ou non de pérenniser l'action de telle ou telle association, la pérennisation de l'action associative est une question souvent peu ou mal abordée. Elle ne peut être dissociée d'une réflexion sur le trans- ou l'intergénérationnel. La relève de l'associatif repose sur les jeunes générations et sur les nouvelles associations qui se font jour. L'espace public ne cesse de s'effriter. L'avenir de l'associatif ne peut faire l'économie de cette préoccupation.

## 2. Le sens de l'engagement... Le projet associatif

« Le travail associatif, c'est poser les questions de société et y répondre collectivement » Jacques Moriau (CBCS)

La question de l'engagement dans l'associatif évolue comme évolue la société. Nous n'échappons pas à l'histoire. Les idéologies politiques fortes ont été au cœur des passions politiques des décennies d'après-guerre jusqu'en 1980. Le communisme, les espoirs révolutionnaires, le socialisme se présentant comme des alternatives au capitalisme, ont échoué. L'intensification de la globalisation (au plan de l'économie, de la communication, des transports, etc.) a contribué au déclin d'idéologies, à la fin de la vision du monde séparée en deux blocs surpuissants. Cela a rendu plus complexe la manière d'envisager son propre engagement. Nous ne rêvons plus au lendemain qui chante mais essayons dans nos secteurs d'activités et dans notre territoire d'apporter une réflexion et des actions qui vont dans le sens d'une plus grande justice sociale mais nous n'avons plus de modèle global à proposer comme finalité.



Kioskup ©Collectif 21

Le passage du bénévolat à la professionnalisation a aussi transformé le rapport à l'engagement. Le bénévolat au sein des associations était considéré comme l'engagement parfait puisque qu'il n'était pas lié à l'argent. La notion de don de soi, de don de son temps et de son énergie étaient les caractéristiques premières de l'engagement. La

professionnalisation a ébranlé cela. L'arrivée du travailleur associatif rémunéré avec un financement public a pour certains fait glisser le fait associatif dans une institutionnalisation contraignante. Certains considèrent que recevant de l'argent de l'état, la marge de manœuvre des associations n'existe plus. Il est vrai que parfois le sentiment est fort que la montée des logiques économiques peut créer un abandon de la « passion » associative et voue l'associatif à une mise « sous tutelle » de l'autorité publique. La charge administrative grandissante renforce ce sentiment.

Nous pouvons paraître parfois un secteur qui coûte cher (ce qui comparativement à d'autres budgets de l'état ne se vérifie pas) et qui en plus se permet de critiquer les choix sociétaux opérés par nos dirigeants.

Nous pensons que le développement de l'esprit critique, de l'esprit d'analyse, du développement du sens de la nuance et de la complexité des choses sont garants d'une société dynamique, revitalisante et porteuse d'espoir. Nous nous plaignons d'ailleurs à rappeler que l'argent de l'État est le nôtre et qu'il n'en est que le « redistributeur » et que cette redistribution est fort inégalitaire. L'État a bien sûr un droit de regard et de contrôle sur nos dépenses puisqu'il en est le dépositaire (et non le propriétaire) mais en toute confiance, en toute bienveillance. Nous avons tout à gagner, monde associatif et pouvoirs subsidiant à travailler dans la confiance, le soutien réciproque et l'esprit d'égalité pour essayer de freiner les nouvelles aspirations économiques dominantes qui se préoccupent de moins en moins de l'humain et qui ne considèrent plus le mode démocratique et ses institutions comme un éventuel partenaire à prendre en compte.

Par ailleurs, nous observons aussi que depuis quelques années et en particulier la jeune génération s'engage dans des formes collectives

moins structurées : associations de fait, collectif, regroupement d'intérêt, mouvement qui se regroupe autour d'un sujet particulier. Nous devons prendre en compte cette évolution et ne pas opposer ces nouvelles formes collectives aux associations mais les considérer comme complémentaires et porteuses de réflexions sur de nouveaux modes d'actions.

Une société qui a glissé de plus en plus vers l'individualisme, la réussite personnelle, le bien-être dans son petit « îlot » de connaissance n'a pas non plus favorisé les réflexions sur le sens de l'engagement collectif qui doit selon nous participer à faire société. La montée en puissance des réseaux sociaux s'ils sont mal utilisés enferment l'individu dans une reconnaissance « virtuelle » et encourage la solitude dans un rapport à l'écran parfois excessif. Nous reconnaissons cependant que ces réseaux sociaux ont aussi constitué une force de mobilisation indispensable à des mouvements alternatifs de lutte par exemple sur le climat ou sur la défense des sans-papiers.

Beaucoup ont le « nez dans le guidon » et parfois la dynamique interne de leur association est loin

d'être porteuse des valeurs de la démocratie et de la mise en avant des fondamentaux qui « dirigent » nos actions. Entre le prescrit des lois et les vertus de l'engagement, l'interaction et l'intersection se trouvent en difficulté pour faire de chacun le vecteur d'une revendication inhérente à l'associatif partagée et adhérente. À de nombreux endroits, la logique des chiffres et la comptabilité des activités a propulsé les fondateurs, les travailleurs et l'encadrement dans une bureaucratisation de fait qui prend le pied sur le projet et les fondamentaux des associations.



Campagne de sensibilisation 2019 ©Miroir Vagabond

Donc souvent, nous avons, nous, porteur d'un associatif qui se veut parole collective et prise de positions, l'impression de ramer à contre-courant, mais nous le faisons avec bonheur...

C'est pourquoi nous envisageons :

- ♦ Le projet associatif comme un projet de transformation, d'amélioration sociétal et qui ne doit pas seulement répondre exclusivement aux urgences des besoins de la population et mettre des « sparadraps » qui se décollent de plus en plus vite. Ce projet s'inscrit dans la vie démocratique de notre pays et en est un maillon fort.
- ♦ Le projet associatif comme collectif force de propositions pour une société plus juste, plus égalitaire, plus « aérée », plus participative où les paroles, les avis, les revendications de l'ensemble de la population sont mieux pris en compte.
- ♦ Le fait associatif ne peut se constituer que comme palliatif à l'insuffisance criante des classes dirigeantes à solutionner l'accroissement de la pauvreté et des injustices mais bien comme un corps qui prend position, qui avance des propositions concrètes sur les sujets brûlants : la politique sociale, la politique migratoire, la politique économique, le tout « argent », le tout « rendement », le tout « résultat immédiat, efficace et mesurable ».
- ♦ Nous revendiquons notre place comme « corps intermédiaire » à égalité de compétence, d'expertises avec les décideurs. C'est pourquoi nous souhaitons être associés aux instances de concertation déjà existantes et aux réflexions sur l'avenir de l'associatif.

Nous souhaitons :

- ♦ Des temps de réflexions, d'analyses, de propositions internes aux travailleurs associatifs et que ceux-ci soit reconnus par les pouvoirs subsidiaires comme importants dans le processus de travail d'une association. Ces temps vont de pairs avec un allègement des contraintes administratives pour dégager du temps à ces missions.
- ♦ Des rencontres avec les pouvoirs publics sur le terrain même de nos actions ce qui ne pourrait s'envisager sans un accroissement du personnel des administrations et particulièrement des services d'inspections.

### 3. Les relations entre associatif et pouvoirs publics

#### LE CADRE

Associatif, société civile, corps intermédiaires. Si ces 3 appellations ne recouvrent pas toujours les mêmes champs dans les textes, études et analyses qui nous sont donnés à lire, leur point commun est d'être composé de regroupements de citoyens autour d'intérêts communs et qui défendent une vision de la société.

On parlera plus aisément de corps intermédiaires pour désigner spécifiquement les organisations qui représentent et, pour partie, cogèrent des intérêts citoyens auprès du pouvoir politique. On les distinguera des lobbies, qui eux défendent avant tout des intérêts de secteurs de l'activité économique.

#### La base : le compromis social – démocrate de l'après seconde guerre mondiale

La Belgique partage avec l'Allemagne, l'Autriche, la France et les Pays-Bas un modèle social – démocrate dit « corporatiste » ou encore « Rhénan » dans lequel des organisations de la société civile, très professionnelles et institutionnalisées, sont intégrées dans le système de l'État Providence

– devenu Social actif – pour le cogérer. Ces organisations sans but lucratif sont financées essentiellement par l'autorité publique (Sécurité sociale, pouvoirs fédéral et fédérés), conformément au principe de subsidiarité.

#### Une longue tradition de concertation sociale

Le système de sécurité sociale en Belgique est de type « bismarckien », c'est-à-dire assurantiel, reposant essentiellement sur une solidarité professionnelle. Cette solidarité institutionnalisée entre actifs et non actifs a débouché sur un mode très avancé de concertation sociale paritaire, représentants des travailleurs sur un banc, représentants des employeurs sur l'autre banc, le contrat et les conditions de travail sur la table.

Si la concertation sociale touche exclusivement au domaine du monde et du contrat de travail, le champ d'application du dialogue civil recouvre des domaines très différents, couverts par des ONG ou associations spécifiques : la protection des consommateurs, la coopération au développement, l'action sociale, la défense de l'environnement, la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes ou des personnes handicapées...

Pour les organisations du secteur non marchand, la concertation sociale compte un banc de plus pour devenir tripartite : le pouvoir politique, qui subventionne les organismes pour leurs services aux publics, s'assied à la table.

Les syndicats de travailleurs se sont néanmoins investis dans le dialogue civil élargissant ainsi leur domaine d'intervention, s'affirmant comme composante incontournable de la société civile organisée.

## LE CONSTAT

Deux grands courants idéologiques s'opposent lorsqu'il s'agit de penser, puis de structurer, les rapports entre l'associatif et le pouvoir public. On trouve dans un camp celles et ceux qui estiment qu'il est de la responsabilité des seuls mandataires politiques de prendre les décisions et de les faire appliquer par un associatif ou une société commerciale, considérés comme sous-traitants, là où les opérateurs publics ne peuvent entièrement s'en charger. À l'opposé, un courant légitimise l'associatif comme principal acteur de la mise en œuvre des politiques publiques dans un certain nombre de domaines d'activités (santé, social, éducation permanente, socioculturel...), les opérateurs publics n'intervenant que là où l'associatif n'occupe pas le terrain.

Ces deux conceptions sont présentes au sein même de chaque parti politique, si bien que la qualité des rapports entre pouvoir public et associatif peut varier d'une législature à l'autre, suivant la coalition qui se met en place après les élections et les convictions personnelles des ministres aux affaires. Chaque début de législature, les cadres associatifs sont donc amenés à rencontrer leur(s) ministre(s) de tutelle et à s'interroger sur le mode de relation qui va s'instaurer pour les 4 ou 5 ans à venir. Ce n'est pas sans conséquence sur la sérénité, la continuité, voire la pérennité, de l'action associative.

Plus encore, depuis une quinzaine d'années et avec plus d'insistance, en Belgique, depuis la législature NVA-MR (2014 – 2019), des mandataires politiques, secondés par quelques acteurs économiques, rêvent de ne plus devoir composer avec les corps intermédiaires et de gouverner en s'adressant directement à chaque individu. On pense immédiatement aux différents recours juridiques contre les syndicats pour contrecarrer le droit de grève ou aux sérieuses économies de gestion imposées aux mutuelles. Mais en y prêtant attention, on peut également citer la volonté de cadenciser les secteurs de la Promotion de la santé

et de la Cohésion sociale dans des thématiques quinquennales prédéfinies (top – down) par le législateur, alors que l'ADN de ces secteurs est l'action communautaire et participative (bottom – up) ; ou encore la mise en place imposée de « points d'appui » et autres « agences » de soutien aux associations de première ligne qui mettent en œuvre les politiques publiques, préférées aux fédérations qui, elles, ont également un rôle de représentation politique de leurs membres.

La raison de ce désamour ? Les dirigeants syndicaux et mutualistes, les cadres associatifs, les cadres de la société civile ne sont pas des élus du peuple. Ils ont été engagés, dans le meilleur des cas, parce qu'ils ont le profil de la fonction et – ce n'est pas peu de chose – parce qu'ils partagent les valeurs sociétales de leur employeur.



Extrait de la vidéo "Journée de synthèse des travaux" ©CEMEA

Il existe donc dans le chef des corps intermédiaires une tension entre la demande d'expertise que leur adresse l'État pour pouvoir gouverner la société, et leur volonté d'autonomie citoyenne.

Plusieurs dangers menacent aujourd'hui l'associationnisme et la place centrale qu'occupent les corps intermédiaires dans le fonctionnement démocratique de notre société.

Le premier est la tentation illibérale. Pour faire bref, une démocratie illibérale est dirigée par un leader fort, élu du peuple, mais qui, pour gouverner comme il l'entend, rend poreuse la séparation

des pouvoirs et réduit le dialogue entre pouvoir politique et société civile organisée, laquelle est systématiquement accusée de servir des intérêts étrangers.

Le deuxième danger est la négation de la spécificité associative et sa dissolution dans le (néo)libéralisme économique. La mise au rebus de la Loi de 1921 sur les ASBL, AISBL et Fondations et l'intégration de celles-ci dans le Code des sociétés a non seulement une portée symbolique – l'association ne se distingue plus de la société commerciale que par l'affectation des recettes – mais présage d'une mise en concurrence directe avec le secteur marchand dans la mise en œuvre des politiques publiques, notamment via appels d'offre.

Le troisième danger est le plus palpable dans la gestion quotidienne des associations : l'inflation administrative à laquelle elles sont soumises.

### **POUR UNE COOPÉRATION CONFLICTUELLE BIEN COMPRISE !**

Afin de rompre avec les dérives exposées ci-dessus, il nous paraît fondamental d'inscrire les rapports entre associatifs et pouvoirs publics dans une coopération conflictuelle bien comprise.

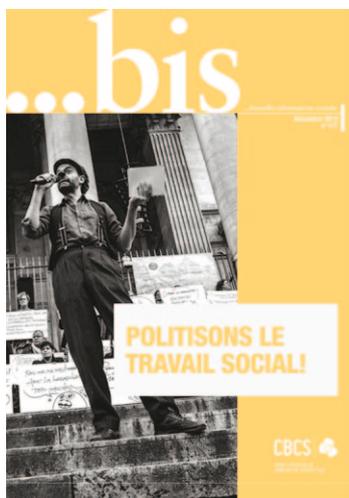
Selon le sociologue Abraham Franssen, quand on parle de relation ou de rapport social, on distingue deux pôles : la coopération et le conflit. Pour le premier, on coopère parce qu'on a un enjeu commun même si on n'a pas toujours les mêmes objectifs ; pour le second, chaque acteur a ses intérêts, ses valeurs, sa spécificité... Quand il y a une relation de « coopération conflictuelle », on a un rapport social fort.

Sous couvert de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, le nombre d'actes légaux imposés aux associations est impressionnant.

Quelqu'un peut-il expliquer objectivement la nécessité pour une nano-ASBL de remplir le registre UBO, par exemple ?

Sous couvert de contrôler au plus précis la bonne utilisation des deniers publics, les associations rémunérées pour la mise en œuvre de politiques publiques sont priées de fournir des tableaux précis par lequel le fonctionnaire gestionnaire de dossiers peut tracer la commande, le paiement et le cadre d'utilisation de la bouteille d'eau à 85 cents acheté à la superette du quartier.

Cette perte de confiance désespère les citoyens de s'associer ou d'accepter un mandat dans un organe d'administration.



Revue BIS : <https://cbcs.be/> @CBCS

Si on applique ce schéma aux relations entre associations et pouvoir public, un rapport de coopération conflictuelle, l'association peut être pleinement considérée comme une actrice lorsqu'elle coopère à un enjeu commun – au plus haut niveau de généralité, le « bien public » – et, qu'en même temps, elle peut faire entendre sa voix, ses intérêts, ses divergences.

Dans les autres cas de figure, c'est beaucoup moins satisfaisant. S'il y a uniquement de la coopération, mais plus aucune volonté ou capacité de conflit, on n'est plus qu'un associé asservi, un auxiliaire des pouvoirs publics. On effectue des missions élaborées par les pouvoirs publics sans avoir de

marge de manœuvre, soit parce que le financement en dépend, soit parce qu'on a appris à penser comme le ministère. La posture inverse ne permet par contre plus la coopération. On est uniquement sur le pôle du conflit, dans une posture de marginal contestataire.



Extrait de la vidéo "Les enjeux idéologiques et économiques de la législation" ©CEMEA

Cette « coopération conflictuelle » doit être soutenue par quelques grands principes :

- ♦ Les associations définissent en toute autonomie leur objet social, leurs actions ainsi que leur mode d'organisation et de représentation ;
- ♦ Les pouvoirs publics reconnaissent et encouragent la liberté d'expression des associations et notamment l'exercice de leur capacité critique ;
- ♦ La place et les rôles propres aux pouvoirs publics et à l'associatif, ainsi que les modalités de mise en œuvre des liens qui les unissent, sont fixés dans un texte de référence qui a force de loi, au-delà de la législature en cours. Le respect de ce document est encadré par une instance officielle indépendante qui réunit des représentants publics et associatifs.
- ♦ Les pouvoirs publics fixent a priori des critères objectifs de reconnaissance, d'agrément et de financement par voie légale ou réglementaire ;
- ♦ Les pouvoirs publics traitent de façon égale et non discriminatoire les prestataires de services d'intérêt général ;
- ♦ Les pouvoirs publics s'appuient dans leur action sur les services publics et sur les associations dans un souci de complémentarité et non de concurrence ; un esprit de partenariat guide le travail entre les associations et les pouvoirs publics, une relation sur pied d'égalité (le contraire de la sous-traitance), l'État régule les relations entre les services publics et les associations et dialogue avec des interlocuteurs collectifs représentatifs des secteurs ;
- ♦ L'expertise associative doit être reconnue, y compris pour mener des recherches d'envergure (le recours aux sociétés de consultance permet rarement une appréciation fine du terrain) ;
- ♦ Une part appréciable des moyens publics doit être consacrée aux soutiens structurels pérennes pour contribuer à la coopération sereine sur les projets d'intérêt collectif ;
- ♦ Réintroduire une spécificité associative dans la législation sur les entreprises : reconnaître explicitement l'éthique associative et non-marchande des associations sans but lucratif et des fondations ; requalifier en tant que « mandataires effectifs » celles et ceux qui ont été erronément désignés en tant que « bénéficiaires effectifs » du fait de leur mandat au sein des organes d'administration des associations et fondations ;
- ♦ Les pouvoirs publics, lorsqu'ils subsidient une association afin qu'elle remplisse une mission d'intérêt général, définissent a priori et chaque fois que c'est possible les critères objectifs d'évaluation et effectuent les évaluations et les contrôles en application de ceux-ci ;
- ♦ En cas de contestation entre les parties, il doit exister une formule de recours devant une instance indépendante (évitant le recours au Conseil d'État, lourd, coûteux et peu accessible aux petites associations) ;

- ♦ Pour protéger contre l'assimilation des subventions publiques à des aides d'État, chaque législation prévoyant les conditions de l'agrément et du subventionnement

d'associations devra référer à la notion de Service d'intérêt économique général (SIEG).

#### **SOURCES, EMPRUNTS ET CITATIONS :**

Pour poursuivre et compléter la réforme du Code des sociétés et associations, Roland de Bodt, 2022 ([http://www.collectif21.be/wp-content/uploads/2022/05/Debodt\\_Completer-la-reforme-du-CSA.pdf](http://www.collectif21.be/wp-content/uploads/2022/05/Debodt_Completer-la-reforme-du-CSA.pdf))

Texte pour les partis politiques, Collectif 21, 2022 (document de travail interne au Collectif 21 rédigé par Pierre Georis et Geoffroy Carly)

Gouverner sans les corps intermédiaires, Alain Willaert in Cent ans d'associatif en Belgique... Et demain ?, 2022  
[www.associations.be](http://www.associations.be), site en construction depuis 23 ans, Alain Willaert in Cent ans d'associatif en Belgique... Et demain ?, 2022

Penser les rapports entre l'associatif et le politique, Stéphanie Devlesaver, 2009 (<https://cbcs.be/penser-les-rapports-entre-l/>)

## 4. Associatif et Marchandisation ?

### DES QUESTIONS, DES RÉFLEXIONS, DES ACTIONS... OU PAS ?

Le Collectif 21 a voulu donner une place pour réfléchir à la question de la marchandisation. Pour certains, il n’y a pas lieu de s’inquiéter du rapprochement avec l’économie marchande, ce ne serait là que des préoccupations d’intellectuels ou des inquiétudes de réfractaires au progrès. Pour d’autres il s’agirait même d’une possibilité de, enfin, pouvoir changer le modèle actuel de l’économie. Ajoutons à cela que, pour un grand nombre, il y a une indifférence générale voire une docilité, une obéissance généralisée.

Force est cependant de constater qu’il est difficile d’aborder ces questions – et en particulier les questions économiques – car très rapidement, il apparaît que les enjeux sont multiples et les lieux de décisions sont fluctuants. Cela demande du temps et une certaine compétence pour ne pas être « largué » ou en rester à des superficialités. Il apparaît en effet clairement que le monde dans sa globalité est complexe et présente des urgences qui, faute d’être prises en considération, produisent des destructions humaines voire planétaires.

#### Recommandation 1

*La reconnaissance de temps travail de formation, de réflexion et d’action pour ces questions de civilisation doit trouver place dans le programme global de formation des travailleurs. Le monde associatif doit pouvoir se sentir réellement inclus dans ces réflexions générales et en particulier celle des perspectives de “nouvelles économies”.*

### L’ÉCONOMIE

Que veut dire aujourd’hui économie, marchandisation... ?

Nous sommes arrivés aujourd’hui à un moment où les sciences économiques sont obligées de reconnaître la limite de leurs modèles. Les qualifications d’économie post, néo ou hyper libérale font tourner la tête tandis que l’on parle désormais d’un prochain capitalisme humain ou

d’intérêt général. L’histoire même de l’économie – en particulier en lien avec la colonisation et la décolonisation – est remise en question.

Des initiatives telles que celles des micro-crédits, des « nouvelles banques », des économies à circuit court occupent désormais une place dans le paysage économique mais pour quel horizon ?

#### Recommandation 2

*Il est devenu indispensable que le secteur associatif puisse disposer de moyens de recherche en matière économique large et pas simplement en matière d’emploi ou de pauvreté. Il s’agit d’études qui ne peuvent se limiter à être des audits ou des études de besoin.*

## LE MONDE ÉCONOMIQUE

Par rapport au monde économique, le secteur associatif a été reconnu comme « sans but lucratif », ce qui l'a situé dans une place d'extériorité – comme s'il n'appartenait pas à l'économie ou même comme s'il n'avait pas d'existence par rapport à l'économie. En Belgique on utilise, l'appellation « non-marchand » comme forme de négation pour marquer la différence mais celle-ci n'est pas sans problème.



Extrait de la vidéo "Journée de synthèse des travaux"  
©CEMEA

Le marché économique ne cesse de croître, de rechercher de nouveaux produits, de nouveaux acheteurs. Il est devenu évident que le monde économique empiète et envahit le « monde associatif ». Le phénomène des « social impact bond », la création de holdings associatifs, la création d'associations qui rachètent des associations en difficultés (Exemple : « Groupe SOS » en France) transforment peu à peu l'ancien marché et fait place à de nouvelles économies.

Le rôle de l'état n'est évidemment pas neutre notamment par les formes de financement qu'il utilise.

### Recommandation 3

*L'économie doit pouvoir être repensée en fonction des changements actuels. L'associatif doit pouvoir avoir place dans les structures classiques de concertation et doit pouvoir être partie prenante des analyses économiques globales ainsi que dans les rapports officiels. Les fédérations employeurs comme d'employés doivent être soutenues dans leur existence. La concertation avec les organisations syndicales doit également continuer à avoir sa place.*

Par ailleurs de nouvelles dispositions légales prennent également place tant au niveau national qu'europpéen. Elles redéfinissent des notions essentielles. Ainsi au niveau européen on ne parle désormais plus d'associatif mais d'économie sociale, une directive européenne considère désormais tout service comme un service économique faisant partie du Marché.

Des mouvements tel celui d'Uber ou celui de l'économie de plateforme, ainsi que la certification (Exemple : la certification ISO) ont également des influences et des répercussions sur le secteur associatif.

Jusqu'ici l'activité « économique » de l'associatif n'était pas reconnue, elle était comme invisible... aujourd'hui on reconnaît que l'associatif a un rôle au niveau sociétal, économique, notamment au niveau de l'emploi. Mais il demeure actuellement des zones d'ombre telles que celle du « coût social » qui demeure volontairement obscure. Il y a également une incompréhension dans les financements partiels de pratiques tel que celle du « housing first » (exemple canadien qui pose comme condition de départ d'offrir un logement à un sans-abri puis de travailler sur l'accompagnement social de la personne ce qui inverse le paradigme traditionnel de soigner avant de loger) qui ont pourtant fait leurs preuves mais qui ne sont pas financées pour une réelle application. Ces questions sont devenues cruciales face à l'utilisation croissante de termes tel que « impact social » ou « rentabilité sociale » que l'on retrouve régulièrement dans les appels à projet ainsi que dans les discours politiques.

## LE MONDE ASSOCIATIF ET L'ASSOCIATION "TYPE"

L'associatif est le plus souvent évoqué à partir d'une image « standard » celle d'une organisation moyenne alors que le monde associatif est composé d'associations de tailles très différentes, ce qui a pour conséquence un rapport avec l'économie et la marchandisation parfois très différent d'une association à l'autre. Ainsi si l'on prend les petites associations leur réalité « économique » a été marquée par la mise en place de l'évaluation – démarche de qualité, le développement de l'appel à projets, le rapport d'activité unique (standardisé) – ainsi que la crainte d'un financement au nombre d'actes prestés. Les moyennes associations (plus de 100 travailleurs) sont quant à elles davantage préoccupées par des redistributions territoriales, des certifications, des programmations, des

difficultés d'accès au marché public, des problèmes liés à la concurrence... Enfin les grandes associations ont été marquées par un certain nombre de faillites, de fraudes et de crainte de blanchiment d'argent, ce qui a été évoqué dans le cadre des travaux préparatoires qui ont précédé la promulgation du Code des Sociétés et des Associations.

Il n'y a actuellement pas de réelles relations entre les différentes catégories d'associations et notamment entre des associations de tailles différentes. Ainsi certaines dispositions proviennent de problématiques connues par certains types d'associations – notamment des grandes associations – et impactent tous les types d'associations.

### Recommandation 4

*À l'instar de ce qui se passe au niveau européen et mondial, il faudrait mettre en place un ou des lieux où les associations peuvent prendre la parole sous peine que cette parole ne disparaisse dans une sur-sur représentation (représentées par une fédération qui elle-même fait partir d'une fédération qui elle-même fait partie de...).*

*Il serait souhaitable de mettre en place un « Forum » ou un « parlement associatif » afin que des débats et des controverses puissent sortir du consensus mou dans lequel nous nous trouvons.*

*On peut dire que la remise en question du système de représentation et la recherche d'une démocratie directe concerne directement le rôle du secteur associatif. La recherche d'une démocratie plus effective est essentielle à tous les niveaux et pour tout type d'association.*

## LES SECTEURS ASSOCIATIFS

Il est désormais reconnu que le monde associatif est composé de différents secteurs. Ceux-ci ont des rapports très différents avec l'économie et la marchandisation et cela se répercute dans les liens intersectoriels. Un des impacts les plus importants est celui des limites de la marchandisation et de la conception de l'économie. Il est désormais clair que « tout » peut s'acheter et se vendre même si des tentatives législatives tentent encore çà et là de mettre des limites. Nous assistons également à des concurrences entre secteurs, notamment dans la création d'emploi et aujourd'hui



Extrait de la vidéo "2121 Hypothèses Associations"  
©Collectif 21

à des possibilités d'affectation de personnels « mobiles » suivant les besoins, les urgences... or la concertation sociale rencontre de plus en plus de difficultés, les syndicats sont de plus en plus écartés des travaux. Ce sont là des questions fort importantes et complexes qui demandent du temps, de la compétence et une réelle proximité de terrain. Dans la situation actuelle, ce n'est pas le cas et cela provoque encore d'avantage de complexité, de confusion et surtout d'épuisement et de démotivation.

### Recommandation 5

*Il serait important que les fédérations ou regroupements d'associations puissent avoir davantage de moyens pour mettre en place des structures de rencontres, de travail en réel lien avec le terrain. Il conviendrait également de mettre en place une structure intersectorielle permettant davantage de synergie.*

## PRATIQUE – TRAVAIL – MÉTIER – PROFESSION – SERVICE – BÉNÉVOLAT

Depuis longtemps, et encore aujourd’hui, beaucoup de gens considèrent que dans le secteur associatif, on ne « travaille pas », on reconnaît que ce sont des lieux et des activités indispensables mais ce n’est pas du « travail ». Aujourd’hui le monde du travail devient de plus en plus constitué de services, le service public quant à lui devenant de plus en plus privatisé, désormais avec les directives européennes le service, quel qu’il soit, fait partie de l’économie.

À côté de cela il faut reconnaître qu’il y a eu le développement de la professionnalisation des métiers des sciences humaines, mais, actuellement, il faut admettre que c’est bien le modèle du « service » qui prend le dessus au détriment du « métier » car il s’agit désormais bien de prestations à exécuter pour des résultats à atteindre.

Il y a eu des mouvements tels que ceux pour la reconnaissance du statut des psychologues,

des aides ménagères ou encore le statut des artistes... mais on a pu constater combien ces reconnaissances comportaient également des atteintes – via la financiarisation – au contenu même du travail dans le sens d’une « pure » exécution. En fait il s’agit de reconnaissance de statut qui est accompagnée de définition et de directive à suivre faute, pour ce statut, de ne pas être reconnu et donc pas subventionné.

La question du bénévolat dans l’associatif demeure également une question cruciale pour l’avenir car elle représente une « économie » – au sens d’épargne – importante. Et par ailleurs le bénévolat pose de nombreuses questions tant au niveau de son statut que dans les relations entre travailleurs et usagers.

Par ailleurs, il faut être attentif au fait que de plus en plus de dispositions qui ne sont pas obligatoires telles que les recommandations, les directives, acquièrent une force obligatoire considérable.



### Recommandation 6

*La reconnaissance des statuts, des métiers doit pouvoir d’avantage être discuté. La dimension économique financière doit pouvoir être mise sur la table et ne plus laisser une place si importante au lobbying (pharmaceutique, pétrolier, grande distribution et autres...). La place et le rôle du bénévolat dans l’économie doit être réfléchi de crainte d’être dénaturé.*

## VOCABULAIRE, (NOV)LANGUE, POUVOIR

De plus en plus les travailleurs, les coordinateurs, les directeurs, les membres des associations constatent l'apparition croissante de nouveaux mots tant au niveau politique qu'administratif... Pour certains ces mots ne sont que des effets de « mode », des façons de parler, mais d'autres au contraire constatent qu'il y a de plus en plus une obligation d'y répondre, de les utiliser mais plus encore de rentrer dans leur logique. Ainsi pour certains travailleurs de l'associatif le passage d'usager à client n'est pas problématique.

Pour le travailleur désormais la triade mission – compétence – performance se met également en place tandis qu'au niveau des associations, on parle de besoins de public cible, de mission, d'efficacité et d'impact social. Les formations en sciences humaines à tout niveau participent à ce mouvement en développant la pratique des QCM, la suppression de cours d'analyse et de critique – notamment historique.

### Recommandation 7

*Il s'agit de demander de pouvoir disposer de temps de formation critique face à ces nouveaux termes, ces nouvelles langues et aux conséquences de l'utilisation généralisée de l'informatique (dématérialisation, digitalisation) qui constitue une nouvelle étape dans l'histoire économique après l'industrialisation.*

## LES IMAGES, LES ÉCRITURES ET LES CHIFFRES DE L'ASSOCIATIF

De plus en plus, le monde économique utilise les chiffres, les images, les écritures.

C'est également le cas dans l'associatif ainsi que pour le citoyen lambda.



Kioskup ©Collectif 21

Il s'agit désormais non seulement de pouvoir montrer, écrire, calculer mais également d'en avoir une lecture, un regard, une vérification critique et de ne pas tomber dans le mythe de la « transparence », de l'immédiateté et surtout de l'évidence « indiscutable » portée par des algorithmes contraignants.

L'associatif a souvent été porteur des dimensions oubliées, méconnues et surtout occultées par le

### Recommandation 8

*Il y a déjà eu de nombreux travaux sur ces questions. La mise en place de plateformes de concertation, d'observatoires, de conseils consultatifs ont permis certains avancements mais ne remplissent pas pleinement leur objectif de débats critiques et décisionnels. Encore et toujours, il y a difficulté tant pour les représentants des pouvoirs publics que pour ceux de l'associatif d'accepter le débat et surtout de reconnaître le temps que cela nécessite.*

politique. Avec le développement de l'utilisation des images, des chiffres et des écritures, un travail critique est devenu crucial non seulement par rapport aux « fake news » mais plus largement par rapport aux discours ambiants.

Les rapports d'activités des associations, qui englobent ces écritures, ces chiffres..., ont depuis longtemps déjà suscité de nombreux débats sans que soient véritablement reconnus les enjeux économiques et financiers.

Les pratiques et obligations d'encodage n'ont cessé de se multiplier. Le temps des encodages, outre le fait qu'il ne permet pas d'évaluer son projet dans toutes ses dimensions, a largement empiété sur le temps qui devait être consacré à la pratique. Il y a là un coût qui n'est pas reconnu et se traduit par des surcharges de travail et des burn-out.

L'utilisation de ces encodages par l'administration et par l'état demeure obscure. De nombreuses études, audits, recherches, expertises sont produites régulièrement sans que l'on n'ait ni le temps de lire ni le temps d'y réagir alors qu'elles sont présentées comme les fondements des décisions politiques.

## **BONNES PRATIQUES, CERTIFICATION, LABEL**

La recherche à tout prix d'efficacité, de recherche de profit mène à déterminer les pratiques efficaces mais c'est également une tendance à l'uniformisation, à l'homogénéisation qui va dans le sens de vouloir circonscrire des « bonnes pratiques ». De plus désormais la reconnaissance n'est plus

qu'une étape parmi d'autres, la certification est présentée comme une démarche venant établir l'actualité de l'efficacité de l'association pour en arriver par la suite à la création de labels vendables et monnayables.

### Recommandation 9

*Demander de mise en place de réels projets expérimentaux dans des associations. Demander de pouvoir disposer de moyens pour établir des résultats. Demander de pouvoir avoir un rôle dans la création des labels, certifications et autres.*

## **L'AVENIR DE L'ASSOCIATIF**

L'opinion commune pense qu'il y aura toujours des associations, qu'elles seront toujours présentes car elles sont indispensables. Or ce n'est pas l'avis de certains économistes qui considèrent que le relais va être pris par des organisations de plus en plus économiques et que les associations « sans but lucratif » vont complètement disparaître sous de nouvelles formes d'organisations. Pour d'autres au contraire, il pourrait se construire une société plurielle avec une économie plurielle et solidaire.

Une autre question importante se présente ici, c'est celle de savoir si le chemin à prendre est celui d'une transition, d'une mutation, d'une transformation... ce qui n'est pas pareil... Clairement les associations sont marquées par le temps, autant pour celles qui débutent, que celles (très nombreuses) qui ont déjà plusieurs années d'activité ou celles qui sont déjà centenaires. Les témoignages reçus vont dans le sens précisément de faire face au temps qui passe et aux tribulations tant au niveau de l'État qu'au niveau de la démocratie et de l'économie.

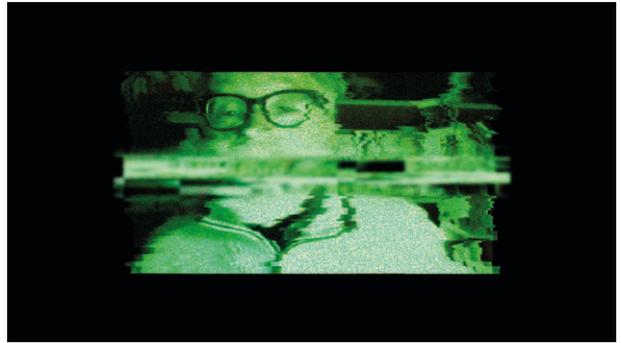
### Recommandation 10

*Donner une réelle place dans les processus visant à établir une politique pour l'avenir économique de communes, de villes, de pays. Trop souvent l'associatif n'y est pas représenté, or il pourrait apporter un regard utile à ces questions. Désormais encore plus qu'avant l'associatif fait partie de l'histoire, y compris de l'histoire économique, il est crucial qu'il puisse continuer à avoir cette place pour construire un autre horizon plus juste plus équitable.*

## PISTES

### POUR UN PLAIDOYER

- ♦ L'associatif est une composante importante de notre société et fait partie de son Histoire, y compris dans son versant économique. Il est crucial qu'il puisse continuer à tenir cette place pour construire un horizon collectif plus solidaire que notre présent. Ainsi, il doit être partie prenante des choix de société. Pour ce faire, il doit être doté de moyens humains et financiers pour mener ses propres recherches et études, qui ne peuvent se limiter à être des audits ou des études de besoin ;



Extrait de la vidéo "2121 Hypothèses Associations"  
©Collectif 21

- ♦ Afin d'assurer la continuité du fait associatif, les travailleurs doivent pouvoir bénéficier d'un temps de formation continue consacré à la réflexion sur les questions de civilisation (contextes politiques, économiques, philosophiques, éthiques...). Ce temps de formation doit être reconnu et subventionné ;
- ♦ La place et le rôle du bénévolat dans l'économie doit être réfléchi de crainte d'être dénaturé ;
- ♦ Il est important que les fédérations ou regroupements d'associations puissent avoir davantage de moyens afin de mieux pouvoir remplir leur rôle de corps intermédiaires entre le citoyen et l'autorité politique, et ce à tous les niveaux de pouvoir (local, régional, fédéral, européen).

# Des éléments pour le plaidoyer

*Les différentes contributions qui précèdent nous amènent à suggérer des éléments et des pistes pour reformuler ensemble le plaidoyer commun.*

- ♦ **La liberté d'action, de concertation, de complicité et de transformation doit être soutenue par des principes et valeurs qui confortent l'associatif et renforcent la démocratie ;**
- ♦ **L'associatif doit bénéficier d'un cadre juridique qui traduit au mieux son identité, son action et ses valeurs ne fut-ce que pour respecter un état de droit qui fasse de la loi suprême une source et orientation des dispositions légales garantissant ainsi la liberté associative ;**
- ♦ **L'associatif doit prendre l'initiative et la responsabilité de proposer aux décideurs d'élaborer un tel cadre juridique dont les contours pourraient être précisés dans un pacte largement concerté et revendiqué auprès des instances tel que celui de la Charte associative de 2009 toujours en attente d'un accord de coopération entre les trois niveaux de pouvoir concernés, la RW, la COCOF et la Région de BXL-Capitale ;**
- ♦ **L'associatif doit s'appropriier l'espace public et assurer une présence qualitative dans les différents espaces de concertation à partir d'une synergie et d'une action commune et d'un discours harmonisé ;**
- ♦ **L'action associative doit se libérer de la logique d'appels à projets au profit d'une vision et d'une action qui s'inscrive dans la durée et qui réponde davantage à des problèmes structurels que conjoncturels ;**
- ♦ **L'associatif, partie intégrante de l'espace public, doit être considéré comme un espace de socialisation préparant à l'exercice de la citoyenneté. Dans ce sens, la réhabilitation du contrôle citoyen s'inscrit comme une évidence ;**
- ♦ **Il convient de réserver au sein des associations une place à la promotion du fait associatif lui-même et de ses raisons d'être, au-delà des buts sociaux, missions et activités de chacune d'entre-elles ;**
- ♦ **Activer des espaces de formation pour repenser les valeurs et les fondamentaux du fait associatif et en garantir la pérennité (société civile organisée) ;**
- ♦ **Sans se départir de leur indépendance, leur liberté et leur singularité, les associations doivent construire des synergies solides et crédibles qui puissent faire de l'associatif un véritable acteur et interlocuteur de la chose publique ;**
- ♦ **Indépendamment d'une réflexion sur l'opportunité ou la nécessité ou non de pérenniser l'action de telle ou telle association, la pérennisation de l'action associative est une question souvent peu ou mal abordée. Elle ne peut être dissociée d'une réflexion sur le trans- ou l'intergénérationnel. La relève de l'associatif repose sur les jeunes générations et sur les nouvelles associations qui se font jour. L'espace public ne cesse de s'effriter. L'avenir de l'associatif ne peut faire l'économie de cette préoccupation ;**

- ♦ Les associations définissent en toute autonomie leur objet social, leurs actions ainsi que leur mode d'organisation et de représentation ;
- ♦ Les pouvoirs publics reconnaissent et encouragent la liberté d'expression des associations et notamment l'exercice de leur capacité critique ;
- ♦ La place et les rôles propres aux pouvoirs publics et à l'associatif, ainsi que les modalités de mise en œuvre des liens qui les unissent, sont fixés dans un texte de référence qui a force de loi, au-delà de la législature en cours. Le respect de ce document est encadré par une instance officielle indépendante qui réunit des représentants publics et associatifs.
- ♦ Les pouvoirs publics fixent a priori des critères objectifs de reconnaissance, d'agrément et de financement par voie légale ou réglementaire ;
- ♦ Les pouvoirs publics traitent de façon égale et non discriminatoire les prestataires de services d'intérêt général ;
- ♦ Les pouvoirs publics s'appuient dans leur action sur les services publics et sur les associations dans un souci de complémentarité et non de concurrence ; un esprit de partenariat guide le travail entre les associations et les pouvoirs publics, une relation sur pied d'égalité (le contraire de la sous-traitance), l'État régule les relations entre les services publics et les associations et dialogue avec des interlocuteurs collectifs représentatifs des secteurs ;
- ♦ L'expertise associative doit être reconnue, y compris pour mener des recherches d'envergure (le recours aux sociétés de consultance permet rarement une appréciation fine du terrain) ;
- ♦ Une part appréciable des moyens publics doit être consacrée aux soutiens structurels pérennes pour contribuer à la coopération sereine sur les projets d'intérêt collectif ;
- ♦ Réintroduire une spécificité associative dans la législation sur les entreprises : reconnaître explicitement l'éthique associative et non-marchande des associations sans but lucratif et des fondations ; requalifier en tant que « mandataires effectifs » celles et ceux qui ont été erronément désignés en tant que « bénéficiaires effectifs » du fait de leur mandat au sein des organes d'administration des associations et fondations ;
- ♦ Les pouvoirs publics, lorsqu'ils subsidient une association afin qu'elle remplisse une mission d'intérêt général, définissent a priori et chaque fois que c'est possible les critères objectifs d'évaluation et effectuent les évaluations et les contrôles en application de ceux-ci ;
- ♦ En cas de contestation entre les parties, il doit exister une formule de recours devant une instance indépendante (évitant le recours au Conseil d'État, lourd, coûteux et peu accessible aux petites associations) ;
- ♦ Pour protéger contre l'assimilation des subventions publiques à des aides d'État, chaque législation prévoyant les conditions de l'agrément et du subventionnement d'associations devra référer à la notion de Service d'intérêt économique général (SIEG) ;

- ♦ L'associatif est une composante importante de notre société et fait partie de son Histoire, y compris dans son versant économique. Il est crucial qu'il puisse continuer à tenir cette place pour construire un horizon collectif plus solidaire que notre présent. Ainsi, il doit être partie prenante des choix de société. Pour ce faire, il doit être doté de moyens humain et financier pour mener ses propres recherches et études, qui ne peuvent se limiter à être des audits ou des études de besoin ;
- ♦ Afin d'assurer la continuité du fait associatif, les travailleurs doivent pouvoir bénéficier d'un temps de formation continue consacré à la réflexion sur les questions de civilisation (contextes politique, économique, philosophique, éthique...). Ce temps de formation doit être reconnu et subventionné ;
- ♦ La place et le rôle du bénévolat dans l'économie doit être réfléchi de crainte d'être dénaturée ;
- ♦ Il est important que les fédérations ou regroupements d'associations puissent avoir davantage de moyens afin de mieux pouvoir remplir leur rôle de corps intermédiaires entre le citoyen et l'autorité politique, et ce à tous les niveaux de pouvoir (local, régional, fédéral, européen) ;
- ♦ Le projet associatif comme un projet de transformation, d'amélioration sociétal et qui ne doit pas seulement répondre exclusivement aux urgences des besoins de la population et mettre des « sparadraps » qui se décollent de plus en plus vite. Ce projet s'inscrit dans la vie démocratique de notre pays et en est un maillon fort ;
- ♦ Le projet associatif comme collectif force de propositions pour une société plus juste, plus égalitaire, plus « aérée », plus participative où les paroles, les avis, les revendications de l'ensemble de la population sont mieux pris en compte ;
- ♦ Le fait associatif ne peut se constituer que comme palliatif à l'insuffisance criante des classes dirigeantes à solutionner l'accroissement de la pauvreté et des injustices mais bien comme un corps qui prend position, qui avance des propositions concrètes sur les sujets brûlants : la politique sociale, la politique migratoire, la politique économique, le tout « argent », le tout « rendement », le tout « résultat immédiat, efficace et mesurable » ;
- ♦ Nous revendiquons notre place comme « corps intermédiaire » à égalité de compétence, d'expertises avec les décideurs. C'est pourquoi nous souhaitons être associés aux instances de concertation déjà existantes et aux réflexions sur l'avenir de l'associatif.

Nous souhaitons :

- ♦ Des temps de réflexions, d'analyses, de propositions internes aux travailleurs associatifs et que ceux-ci soit reconnus par les pouvoirs subsidiants comme importants dans le processus de travail d'une association. Ces temps vont de pair avec un allègement des contraintes administratives pour dégager du temps à ces missions ;
- ♦ Des rencontres avec les pouvoirs publics sur le terrain même de nos actions ce qui ne pourrait s'envisager sans un accroissement du personnel des administrations et particulièrement des services d'inspections.

16 NOVEMBRE 2022

UN DEUXIÈME TEMPS  
POUR UNE RÉFLEXION  
ET UN PLAIDOYER  
EN COMMUN

ESPRIT ET CADRE

PROGRAMME

# Esprit et cadre

Au terme de ce numéro spécial de PluriCité qui rassemble tous les éléments préparatoires à la rédaction définitive du plaidoyer de l'Associatif, il reste une étape importante à franchir :

avec toutes celles et tous ceux qui partagent cette inquiétude pour l'avenir de l'Associatif, relire, commenter et valider démocratiquement les propositions constitutives de ce plaidoyer pour, ensuite, contribuer à sa défense et à son illustration.

Pour ce faire, le groupe porteur (le « Collectif 21 » et les trois associations actives dans son groupe « plaidoyer ») vous invite à une journée d'échange.

Cette rencontre aura lieu le mercredi 16 novembre 2022 au « Quai 22 », lieu culturel de l'Université de Namur, rue du Séminaire n°22.

L'accueil « café-croissants » aura lieu à partir de 9h pour un début effectif des travaux à 9h30.

Une rapide introduction cèdera la parole aux deux premiers rédacteurs des quatre textes introductifs à notre journée que vous trouvez dans leur intégralité aux pages 44 à 62 de ce numéro spécial. Après une pause, les deux derniers textes seront résumés par leurs auteurs. Chaque intervenant disposera pour ce faire d'une dizaine de minutes suivies chaque

fois d'une vingtaine de minutes d'échanges avec le public. Cette quadruple approche devrait contribuer à cerner au mieux le cercle associatif.

Les éléments du plaidoyer ainsi que les propositions d'action pour sa mise en œuvre, du global au local, seront présentés avant le lunch.

Après la pause repas, nous poursuivrons la « quadrature du cercle associatif » en ordonnant les propositions du plaidoyer par ordre d'importance en intégrant les avis exprimés au cours de la matinée et en les validant.

Nous clôturerons notre journée par un calendrier d'actions pour la mise en œuvre du plaidoyer dans la perspective des élections de mai et octobre 2024. Le canevas général commun permettra une approche globale, transversale et également locale au travers de la mise en exergue de telle ou telle partie du plaidoyer adaptée à l'environnement communal ou supra-communal. La conclusion fera état des étapes de mise en œuvre et des outils mis à disposition pour les suivre et y contribuer.

La journée se clôturera vers 15h30.

Un formulaire d'inscription accompagne l'envoi digital de ce numéro spécial de PluriCité.

# Programme

9h00 : Accueil

9h30 : Début des travaux – introduction

9h50 : Présentation de la 1<sup>ère</sup> thématique « **La liberté associative** »  
par K. Nejjar et J.M. Delmotte de Carrefour des Cultures  
(10' et 20' de parole à la salle)

10h20 : Présentation de la 2<sup>e</sup> thématique « **Engagement et professionnalisation** »  
par P. Navatte du Miroir Vagabond  
(10' et 20' de parole à la salle)

10h50 : Pause

11h20 : Présentation de la 3<sup>e</sup> thématique « **Associatif et pouvoirs publics** »  
par A. Willaert du CBCS  
(10' et 20' de parole à la salle)

11h50 : Présentation de la 4<sup>e</sup> thématique « **Associatif et marchandisation** »  
par P. Smet du Collectif 21  
(10' et 20' de parole à la salle)

12h20 : Présentation des éléments du plaidoyer  
et des prochaines étapes de sa mise en œuvre

13h00 : Lunch

14h00 : Validation des éléments du plaidoyer  
et de sa mise en œuvre

15h15 : Conclusion de la journée

15h30 : Fin des travaux

# CHARTRE DE CARREFOUR DES CULTURES

*La Citoyenneté, la Diversité et la Démocratie constituent les trois piliers de Carrefour des Cultures qui promeut l'idéal d'une société à la construction de laquelle toutes les composantes, toutes les diversités participeraient – ce qui constitue pour nous une condition nécessaire de la Démocratie.*

*Ainsi, dans cette approche, Citoyenneté, Diversité et Démocratie s'alimentent et se renforcent les unes les autres.*

- ♦ *Considérant que l'associatif est un terrain fertile pour cultiver les débats de société et élever les discours et pratiques capables d'accompagner les transformations de la Société ;*
- ♦ *Considérant que Carrefour des Cultures est une initiative volontaire visant à apporter des éléments de réponse à ce défi central de l'action associative ;*
- ♦ *Considérant que le triptyque Diversité-Citoyenneté-Démocratie suscite une réflexion et un débat de société et invite à une implication continue de tous les acteurs ;*
- ♦ *Considérant que l'intégration est un processus individuel, mutuel et collectif qui implique la participation à la vie économique, culturelle, sociale et politique ;*
- ♦ *Considérant que la politique de l'immigration doit s'écarter de toutes les visions réductrices qui mettraient l'accent sur la procédure d'admission/refoulement, sans se soucier des vrais problèmes des personnes venues d'ailleurs ;*
- ♦ *Considérant qu'on ne peut mesurer la Démocratie qu'à l'aune de l'interaction entre citoyens et Espace Public, dans un mouvement continu, et de la capacité d'impliquer toutes les composantes de la société et du respect de la voix des minorités ;*
- ♦ *Considérant que la Diversité culturelle se devrait d'être appréciée comme une source d'enrichissement et d'émancipation de l'individu, de la communauté et de la Société ;*
- ♦ *Considérant que l'égalité des genres doit se conjuguer avec celle des droits ;*
- ♦ *Considérant que le bien-être collectif est un idéal qui ne peut être concrétisé que par une justice sociale et par l'égalité des droits ;*
- ♦ *Considérant que la liberté d'expression est un droit inaliénable et une responsabilité des médias mais aussi des citoyens ;*
- ♦ *Considérant que le rôle prépondérant des médias dans nos sociétés modernes nécessite une vigilance, un contrôle, un esprit critique de l'ensemble des citoyens à leur égard ;*
- ♦ *Considérant que les relations entre les peuples et les cultures ne peuvent être bénéfiques que si elles reposent sur l'équité sans aucune hiérarchie ni domination ;*
- ♦ *Conscient de l'étendue de ces thématiques et enjeux, soucieux d'honorer son engagement associatif et citoyen, Carrefour des Cultures s'efforce de mettre ces objectifs en mouvement continu et invite femmes et hommes à le rejoindre pour ce faire.*

### **Carrefour des Cultures se propose donc de :**

- ♦ *Contribuer au développement d'une mondialisation qui corresponde à un dépassement des nationalismes, au progrès vers un réel universalisme intégrant toutes les diversités et favorisant leur métissage et non à une simple généralisation des échanges de marchandises aux profits des plus favorisés.*
- ♦ *Favoriser la solidarité, la coopération internationale et un développement, notamment culturel, respectueux de l'homme et de l'environnement.*
- ♦ *Promouvoir le développement d'une citoyenneté créative intellectuellement et active socialement, condition nécessaire aux choix sociétaux cohérents.*
- ♦ *Stimuler la réflexion sur les alternatives ou sur les compléments à la Démocratie, en créant des espaces de débat favorisant l'intelligence collective rassemblant des participants de toutes origines, culturelles et/ou sociales.*
- ♦ *Mettre en avant les droits de la personne et des communautés. En particulier : le droit à la liberté de pensée et d'expression ; le droit à vivre sa culture et sa religiosité dans de bonnes conditions ; le droit à la satisfaction réelle des besoins matériels de chacun ; le droit de vivre dans un environnement à la fois sain et humain ; le droit de tous à voyager, notamment pour quitter des situations tragiques ; le droit des pays fragilisés à la justice dans les rapports économiques internationaux.*
- ♦ *Favoriser, accompagner, outiller la lecture critique des médias ; promouvoir l'introduction de davantage de diversité culturelle dans la sphère médiatique ; contribuer à l'investissement des citoyens dans le domaine des médias, notamment dans leur création.*
- ♦ *Favoriser la collaboration, la visibilité, l'échange et le débat au sein de la société civile organisée ; contribuer au développement de plaidoyers et à leur mise en valeur face aux décideurs ; promouvoir un contrôle du politique par les citoyens.*

## **JE SOUTIENS L'ACTION DE CARREFOUR DES CULTURES**

*Seule l'action en commun peut apporter des transformations durables et adaptées à nos besoins individuels et collectifs.*

**Pour ce faire, je choisis de rejoindre Carrefour des Cultures et je souscris à sa Charte.**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Centre d'intérêt :

.....  
.....  
.....  
.....

Thématiques préférées : *(biffer la mention inutile)*

- ♦ Démocratie
- ♦ Diversité
- ♦ Citoyenneté
- ♦ Interculturalité

À renvoyer par poste ou par mail à :  
Carrefour des Cultures ASBL  
Avenue Cardinal Mercier, 40  
5000 Namur  
jeanmarie.delmotte@carrefourdescultures.org

Des singularités  
pour une  
citoyenneté  
plurielle



Avenue Cardinal Mercier, 40  
5000 Namur

Tél : 081/41 27 51

E-mail : [info@carrefourdescultures.org](mailto:info@carrefourdescultures.org)

Site internet : [www.carrefourdescultures.org](http://www.carrefourdescultures.org)

